MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport du jury national du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion – DSCG

Un diplôme d'État d'excellence, conférant le grade de master

Session 2025

Le jury du diplôme d'État d'excellence qu'est le DSCG, conférant le grade de master, a été renouvelé par arrêté du 22 février 2024, publié au Bulletin officiel n° 12 du 21 mars 2024. Appelée sur d'autres responsabilités, Sylvie Michel a démissionné du jury début 2025 ; elle a été remplacée par Guillaume Biot-Paquerot à compter de la session 2025 et pour une durée de trois ans (arrêté du 28 janvier 2025, paru au Bulletin officiel n° 7 du 13 février 2025). Le jury remercie Sylvie Michel pour son investissement à l'occasion de la session 2024.

Un lancement officiel de la session 2025 s'est déroulé au SIEC le premier jour des épreuves écrites en présence de représentants du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, pour soutenir et encourager les candidats.

Le jury s'est réuni le 8 décembre 2025 ; les résultats ont été publiés le 10 décembre 2025. Un jury complémentaire s'est tenu le 2 février 2025 pour entériner la régularisation de quelques situations, notamment celles liées à l'oubli de déclaration de dispenses par les candidats qui en bénéficient ; ces derniers doivent renforcer leur vigilance sur ce point au moment de leur inscription aux épreuves.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Table des matières

1. Évolution du nombre d'inscrits et des présents 5

2. Évolution des résultats aux épreuves ponctuelles et du taux de réussite 8

3. Présentation des résultats par UE à la session 2025 (avant délibération du jury du 8 décembre) 11

4. Nombre d'admis au DSCG à la session 2025 15

5. Présentation comparée des résultats par UE 2022-2023-2024-2025, après délibération 18

6. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2025 21

UE 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale 22

UE 2 : Finance 25

UE 3 : Management et contrôle de gestion 28

UE 4 : Comptabilité et audit 31

UE 5 : Management des systèmes d'information 35

UE 6 : Anglais des affaires 38

UE 7 : Mémoire professionnel 43

UE 8 : Épreuve optionnelle de langue 45

Épreuve facultative d'espagnol 45
Épreuve facultative d'allemand 49
Épreuve facultative d'italien 50

7. Retour sur la session VAE du DSCG 2025 52

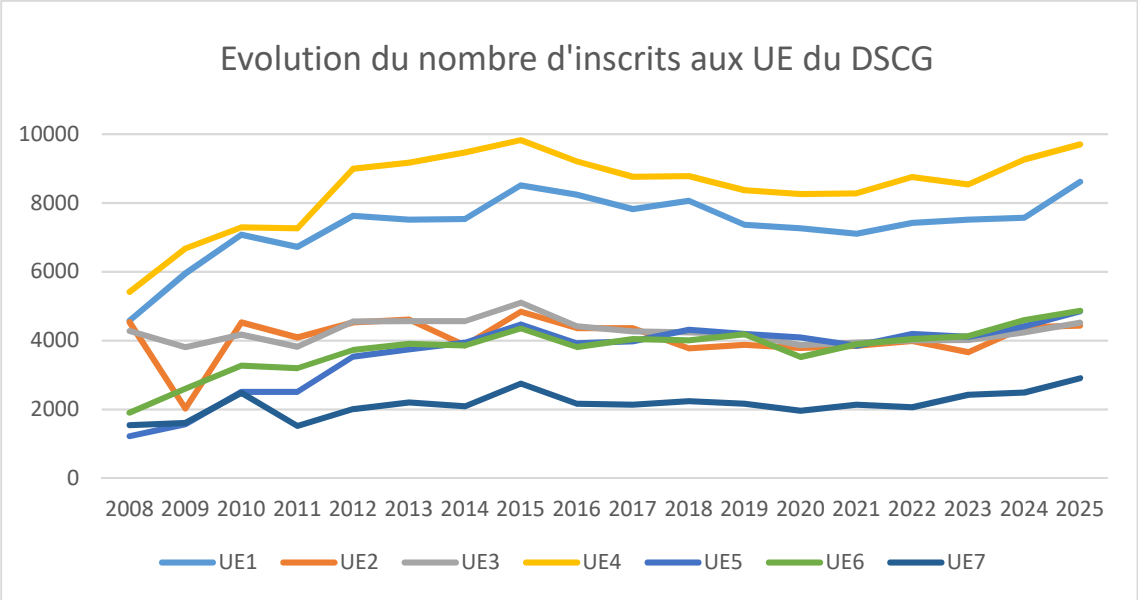
Annexe : Résultats par académie pour les épreuves ponctuelles de la session DSCG 2025 56

1. Évolution du nombre d'inscrits et des présents

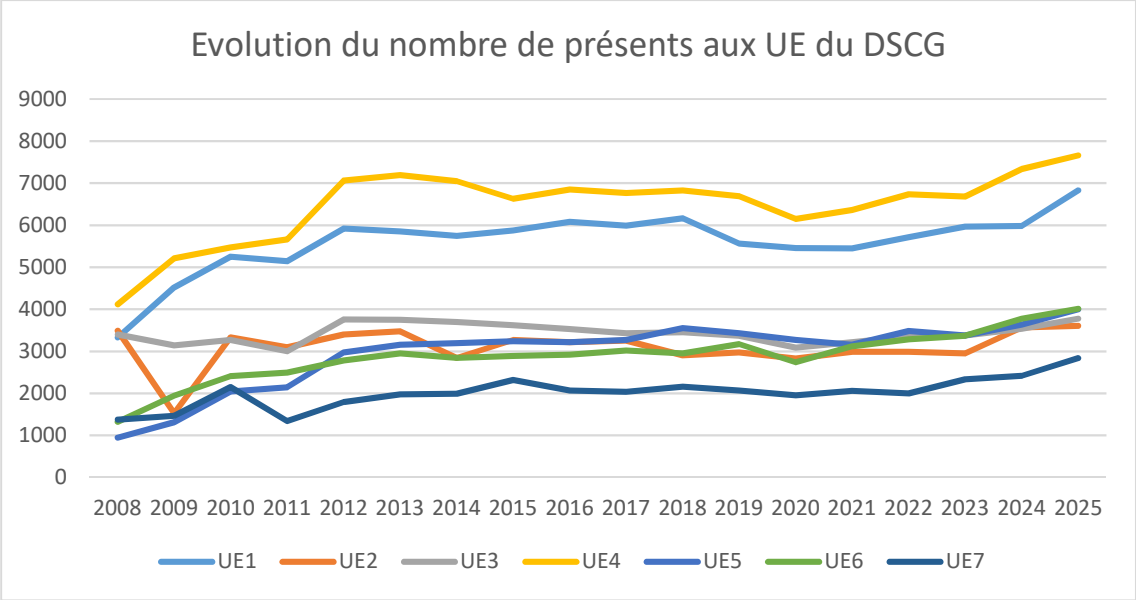
Le nombre d'inscrits et de présents aux épreuves du DSCG a progressé de sa mise en place en 2008 jusqu'en 2015. Depuis lors, on observait un tassement perceptible, surtout aux niveaux des UE 1 et 4 qui comptent, malgré tout, un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE. Alors que le nombre d'inscrits en 2022 avait progressé légèrement par rapport à 2021, la session 2024 avait vu, quant à elle, 16 057 candidats inscrits à au moins une des épreuves ponctuelles, en augmentation de 6,98% par rapport à 2023 (15 010). Le seuil des 16 000 candidats était alors dépassé pour la première fois. Le seuil des 17 000 candidats l'est pour la session 2025, avec 17 281 candidats inscrits à au moins une épreuve ponctuelle, soit une nouvelle augmentation du nombre d'inscrits de plus de 7,6 %. De telles augmentations attestent sans conteste de l'attractivité toujours aussi forte du diplôme.

2025	Inscrits	Présents	Taux de présence
UE1	8616	6829	79,26%
UE2	4430	3605	81,38%
UE3	4519	3779	83,62%
UE4	9702	7661	78,96%
UE5	4851	3998	82,42%
UE6	4869	4015	82,46%
UE7	2906	2839	97,69%
UE8	1126	886	78,69%
Total	41019	33612	81,94%

Ainsi, pour la session 2025, l'UE 1 Gestion juridique, fiscale et sociale comptabilise 8 616 inscrits (contre 7 569 en 2024, 7 512 en 2023 et 7 426 en 2022) et l'UE4 Comptabilité et audit 9 702 inscrits (contre 9 266 en 2024, 8 542 en 2023 et 8 749 en 2022). L'évolution du nombre d'inscrits est particulièrement significative pour l'UE 1 par rapport à 2024, avec une augmentation du nombre d'inscrits de + 13,8 % ; une telle augmentation peut se justifier par la volonté de certains candidats de passer cette épreuve avec l'actuel programme, alors que le nouveau, applicable à compter du 1er septembre 2026, ne présentera plus les mêmes zones (importantes) de chevauchement. Pour les autres UE, l'évolution des effectifs est également à la hausse par rapport aux trois dernières sessions avec un nombre d'inscrits, pour la session 2025, compris entre 4 430 et 4 869 aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Mémoire reste en retrait avec 2 906 inscrits, mais également en hausse très significative de + 16,6 % (2492 en 2024). Il en est de même, dans une moindre mesure et plus logiquement, pour l'UE 8 optionnelle.

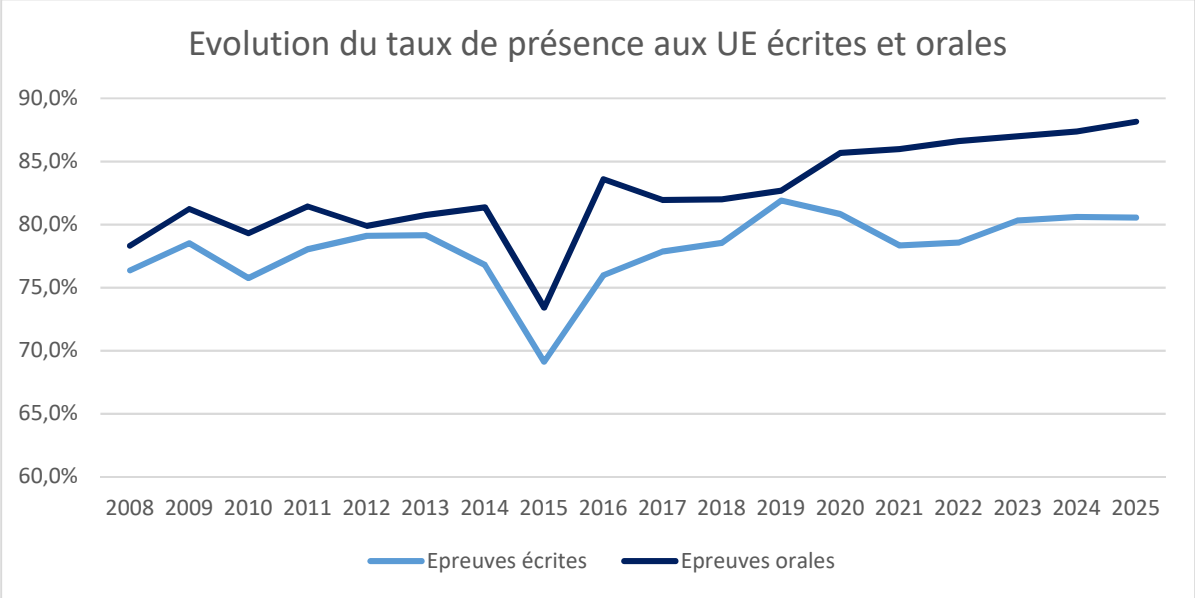


Le taux de présence aux épreuves écrites de la session 2025 reste stable à 80,6%, comme en 2024 (80,3% des inscrits en 2023, 78,6% en 2022, 80,8% en 2020). Au niveau des épreuves orales, le taux de présence continue d'augmenter pour l'UE 6 à 82,46% (82,14% en 2024, 81,53% en 2023, 81,25% en 2022, 77,7% en 2020) et pour l'UE7 à 97,69% (97,03% en 2024, 96,25% en 2023 et 97,09% en 2022).



A la session 2025, les UE1 et 4 se distinguent de nouveau, et logiquement, des autres UE par le nombre de candidats présents avec, pour l'UE1, 6 829 candidats présents (contre 5 985 en 2024, soit +14,1 %, 5 968 en 2023, 5 715 en 2022 et 5 447 en 2021) et, pour l'UE4, 7 661 candidats présents (contre 7 341

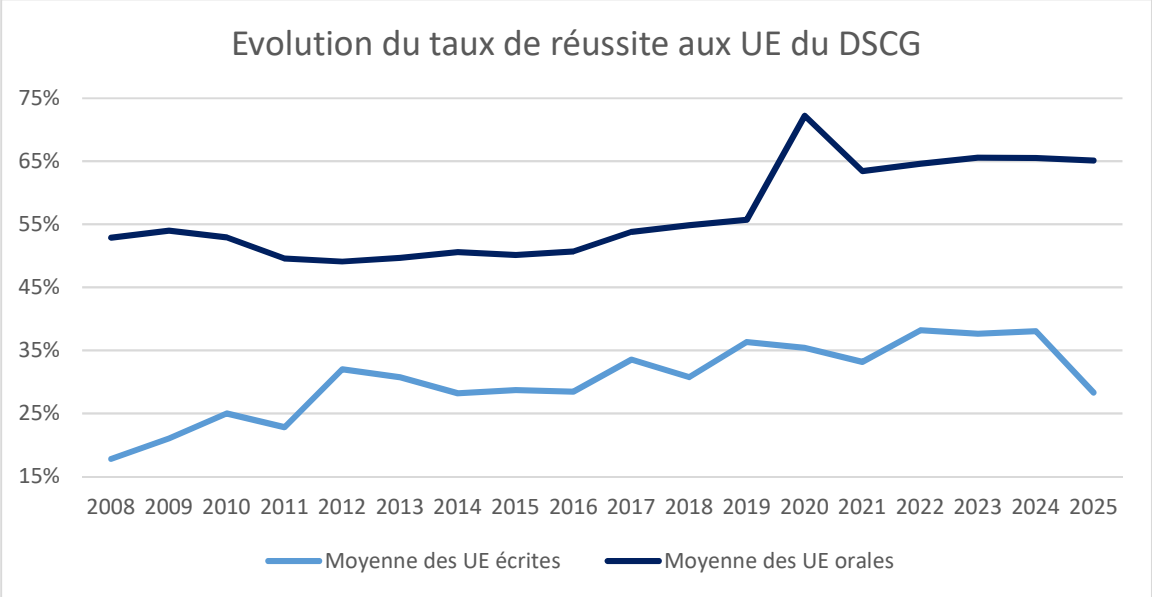
en 2024, 6 683 en 2023, 6 737 en 2022 et 6 360 en 2021), les autres UE écrites comptant entre 3 605 et 3 998 présents (3 538 à 3 639 en 2024).



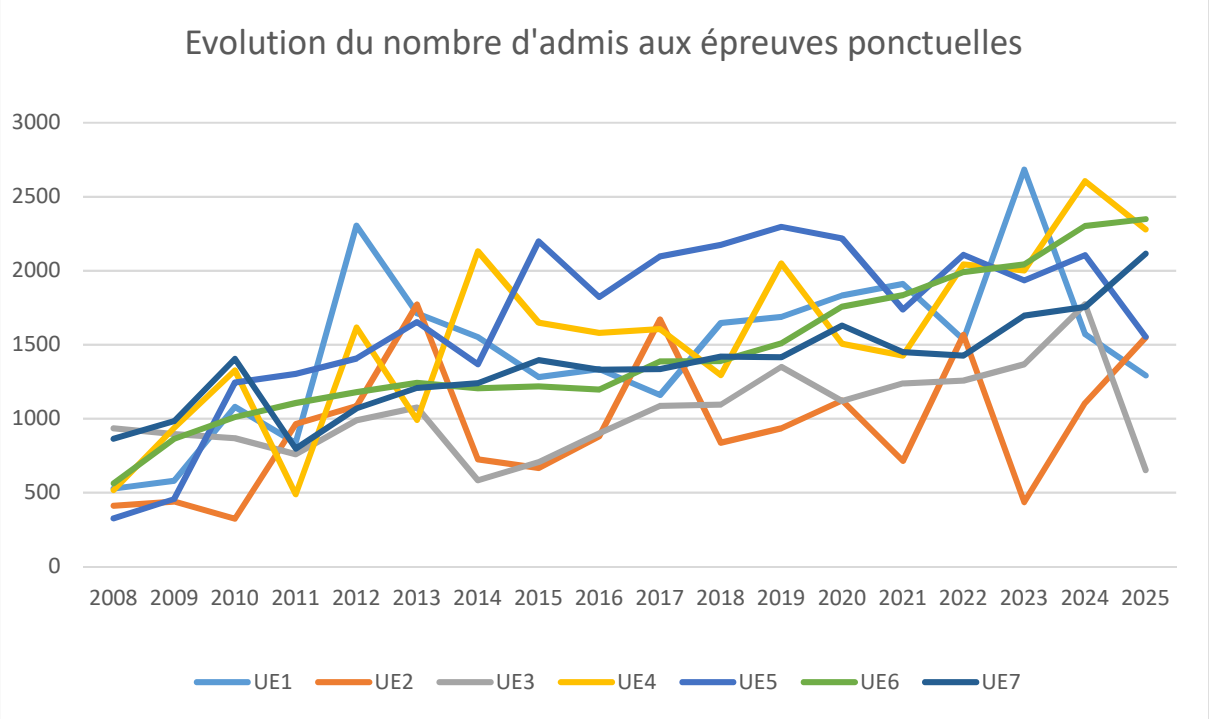
Le nombre d'admis dépend logiquement des deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux épreuves et le taux de réussite par UE.

2. Évolution des résultats aux épreuves ponctuelles et du taux de réussite

Alors que le taux de réussite aux épreuves orales demeure très bon, celui relatif aux épreuves écrites connaît à cette session une nouvelle évolution, avec toujours de fortes disparités selon les UE.

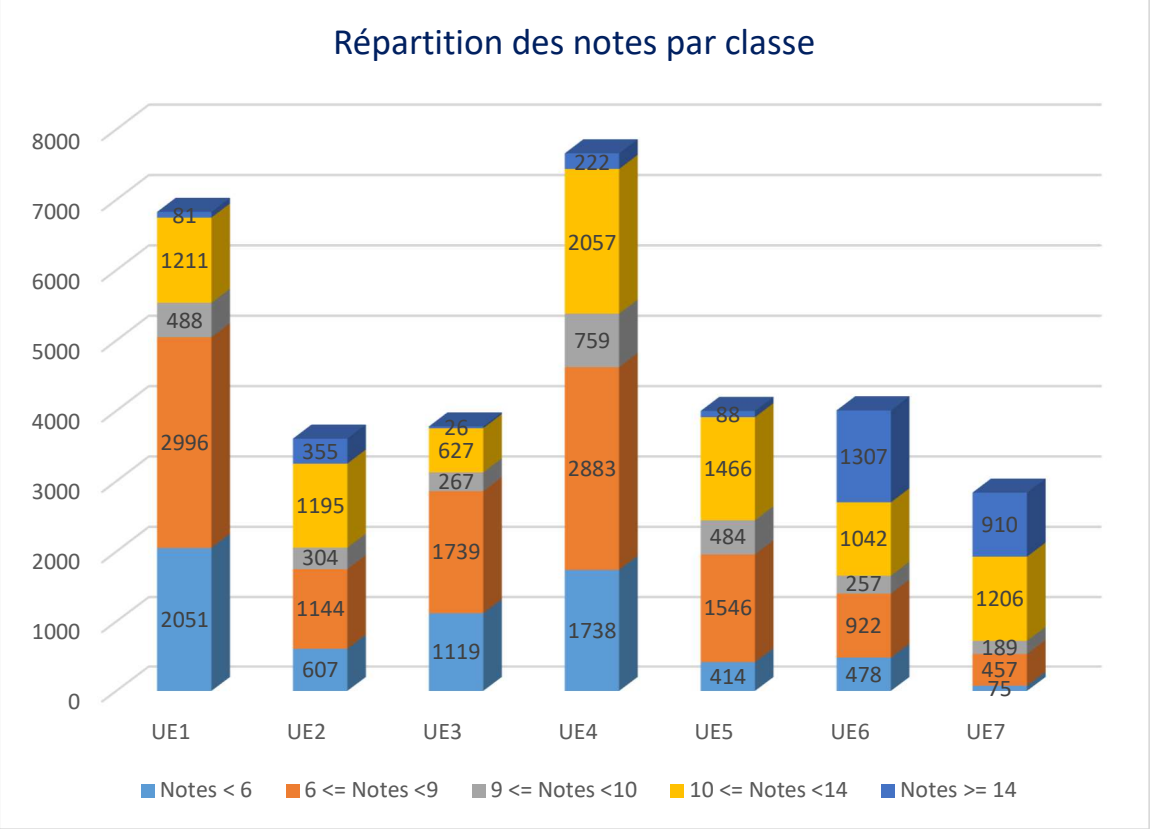


Ainsi, avant délibération du jury pour la session 2025, le taux de réussite aux épreuves écrites évolue significativement à la baisse par rapport aux sessions précédentes (après délibération). Le taux de réussite à l'UE 5 Management des systèmes d'information passe ainsi de 57,82% à la session 2024 à 38,84 %, avant délibération ; l'évolution est encore plus significative pour l'UE3 Management et contrôle de gestion qui passe de 49,97 % à 17,25 %. Une telle évolution est liée au repositionnement des sujets de ces deux épreuves de niveau master, qui demandent une préparation particulière, préparation que ne peuvent avoir les candidats tout juste diplômés de DCG en particulier (un master ne s'obtient pas juste avec une licence sans préparation supplémentaire). Après une forte augmentation en 2024, le taux de réussite pour l'UE4 retrouve un niveau semblable à celui de 2023 avec 29,75% (35,46% en 2024, 29,94% en 2023) ; il est plus en retrait encore pour l'UE1 à 18,92% (26,25 % en 2024, après un résultat particulier en 2023 de 44,97%), avec un sujet qui ne présentait pourtant pas de difficultés particulières (cf. ci-dessous).



Une analyse plus fine de la répartition des notes permet de constater l'importance des notes éliminatoires (notes inférieures à 6), en particulier pour les UE 1 et 4 : 2 051 candidats sur les 6 829 présents présentent une telle note pour l'UE 1, nombre en constante hausse (soit 30% des présents, 24,8% en 2024, 14,86% en 2023) ; pour l'UE 4, 1 738 candidats présentent une note éliminatoire, soit 22,7% des présents, nombre en constante baisse (25,04% en 2024, 32,53% en 2023).

Sur la totalité des épreuves des UE 1 à 7, le nombre de candidats présentant une note éliminatoire croît fortement entre les deux sessions 2024 et 2025 (de 16,1 à 19,8% des notes).



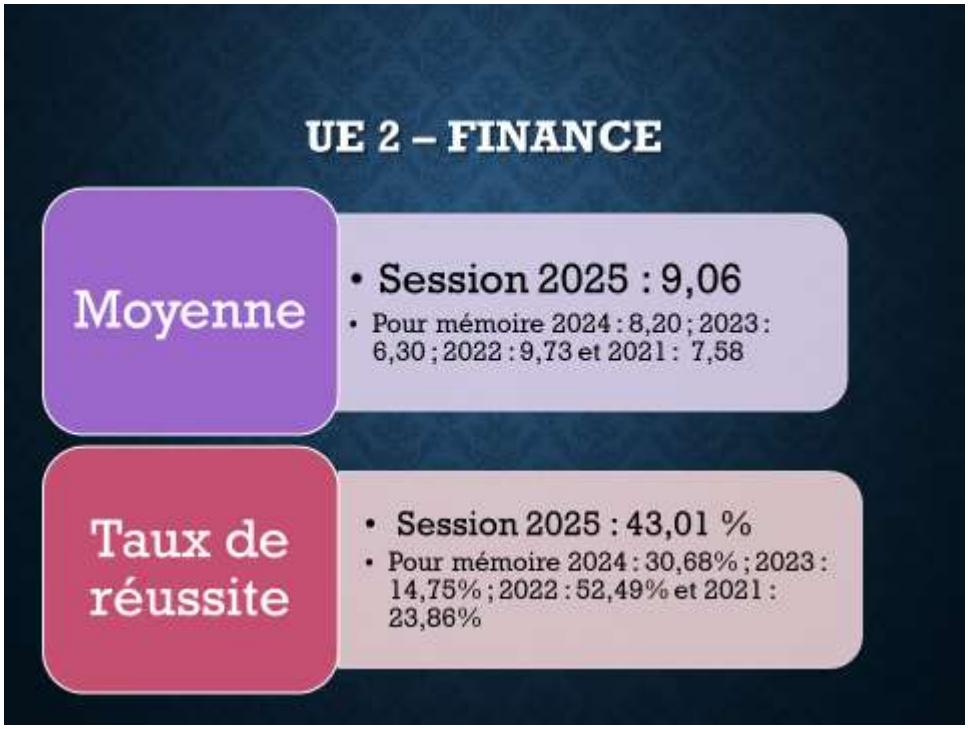
Il est aussi intéressant d'analyser les notes médianes. Pour la session 2025 (avant délibération), elles sont égales ou supérieures à 10 pour les seules UE 6, 7 et 8.

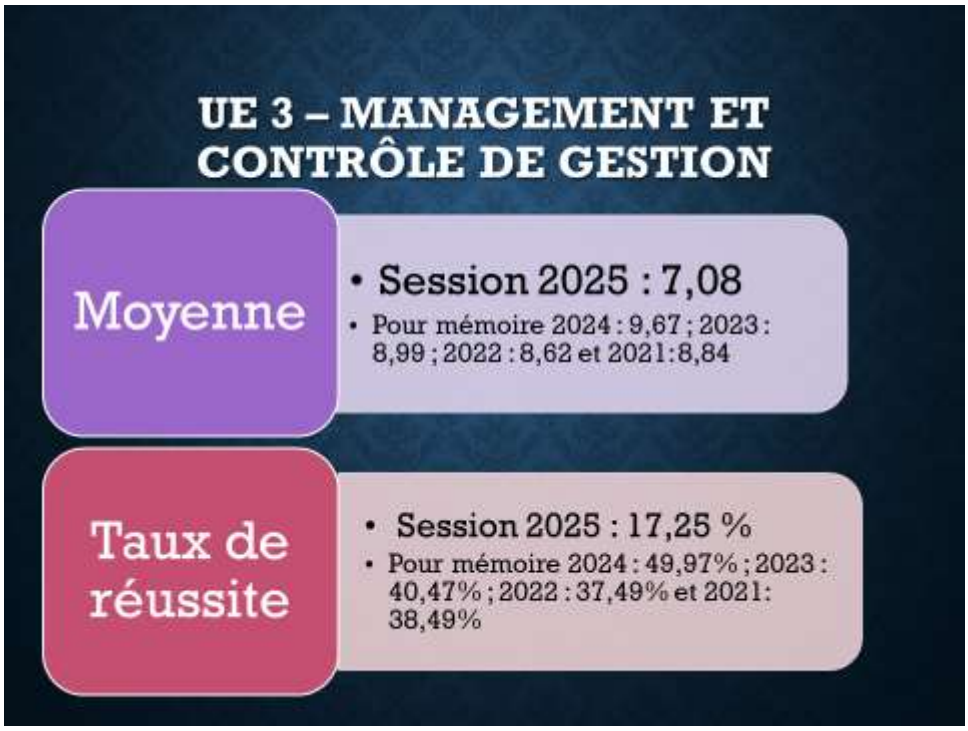
UE	Moyenne		Médiane		Ecart-type	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
UE 1	7,18	7.73	7	7.50	2.74	2.84
UE 2	9,06	8.17	9	8.00	3,5	2.85
UE 3	7,08	9.65	7	9.75	2,6	2.39
UE 4	8,08	8.31	8	8.25	2,97	3.46
UE 5	8,89	10.08	9	10.25	2,53	2.63
UE 6	11,09	11.21	11	11.00	4,8	4.72
UE 7	11,8	11.50	12	12.00	3,31	3.28
UE 8	12,21	12.52	12	12.50	3,06	3.10

La présentation détaillée des résultats permet de mieux apprécier la situation pour chaque UE.

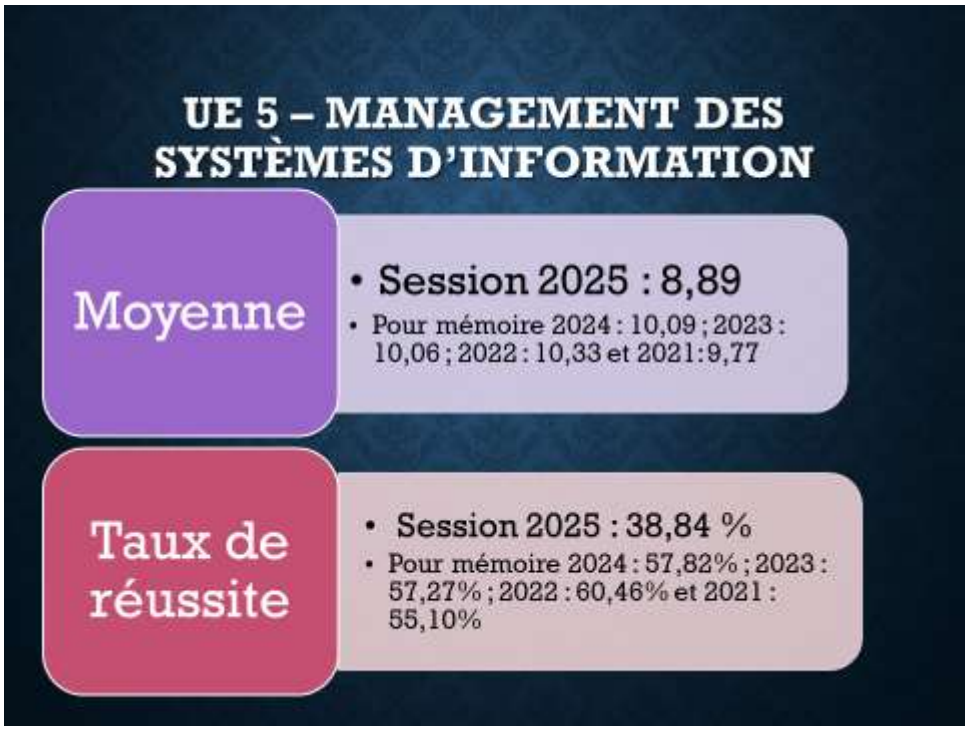
3. Présentation des résultats par UE à la session 2025 (avant délibération du jury du 8 décembre)






UE 3 – MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION
Moyenne
• Session 2025 : 7,08
• Pour mémoire 2024 : 9,67 ; 2023 : 8,99 ; 2022 : 8,62 et 2021:8,84
Taux de réussite
• Session 2025 : 17,25 %
• Pour mémoire 2024 : 49,97% ; 2023 : 40,47% ; 2022 : 37,49% et 2021: 38,49%


UE 4 – COMPTABILITÉ ET AUDIT
Moyenne
• Session 2025 : 8,08
• Pour mémoire 2024 : 8,32 ; 2023 : 8,03 ; 2022 : 7,86 et 2021:7,19
Taux de réussite
• Session 2025 : 29,73 %
• Pour mémoire 2024 : 35,46 % ; 2023 : 29,94% ; 2022 : 30,33% et 2021 : 22,42%


UE 5 – MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Moyenne
• Session 2025 : 8,89
• Pour mémoire 2024 : 10,09 ; 2023 : 10,06 ; 2022 : 10,33 et 2021:9,77
Taux de réussite
• Session 2025 : 38,84 %
• Pour mémoire 2024 : 57,82% ; 2023 : 57,27% ; 2022 : 60,46% et 2021 : 55,10%


UE 6 – ANGLAIS DES AFFAIRES
Moyenne
• Session 2025 : 11,09
• Pour mémoire 2024 : 11,21 ; 2023 : 11,23 ; 2022 : 11,11 et 2021:10,98
Taux de réussite
• Session 2025 : 58,48 %
• Pour mémoire 2024 : 60,95% ; 2023 : 60,66% ; 2022 : 60,61% et 2021 : 58,83%


UE 7 – MÉMOIRE PROFESSIONNEL
Moyenne
• Session 2025 : 11,8
• Pour mémoire 2024 : 11;50 ; 2023 : 11,59 ; 2022 : 11,38 et 2021 : 11,38
Taux de réussite
• Session 2025 : 74,53 %
• Pour mémoire 2024 : 72,58 % ; 2023 : 72,71 % ; 2022 : 71,21% et 2021 : 70,44%


UE 8 – ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE ÉTRANGÈRE
Moyenne
• Session 2025 : 12,21
• Pour mémoire 2024 : 12,52 ; 2023 : 12,89 ; 2022 : 11,82
Taux de réussite
• Session 2025 : 82,39 %
• Pour mémoire 2024 : 80,49% ; 2023 : 85,14% ; 2022 : 74,93%

4. Nombre d'admis au DSCG à la session 2025

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE ; cf. 7.). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne peut valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE pour lesquelles le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles (sans notes éliminatoire fixée à 6/20).
Avant délibération du jury et hors VAE, la situation s'est présentée ainsi pour les épreuves ponctuelles :

DSCG	Inscrits à l'examen	Nombre de diplômables notés	Nombre d'admis	Taux de réussite
2025	**17281**	**7498**	2681	35,76%
2024	16057	6625	3107	46,90%
2023	15009	6273	3017	48,10%
2022	15198	5837	2611	44,73%
2021	14516	5603	2589	46,20%

Un candidat diplômable est un candidat qui bénéficie, pour une session N et dans chacune des 7 unités d'enseignement obligatoires, d'une note non éliminatoire ou d'une dispense.

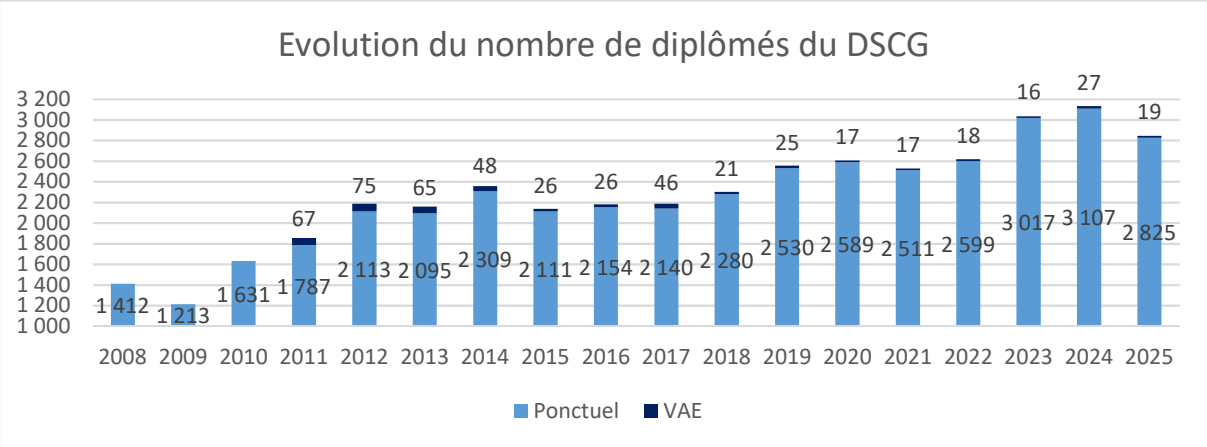
Le nombre de diplômables augmente encore très sensiblement par rapport à 2024, soit +13,18% (il n'a jamais été aussi élevé, après une session 2024 déjà hausse de 5%) ; la part de diplômables par rapport aux inscrits augmente par rapport à la session précédente à 43,39 % (41,26% des inscrits en 2024, 41,99% en 2023). Ainsi, sur les 17 281 candidats qui se sont présentés en 2025 (16 057 en 2024) à au moins une épreuve du DSCG, 7 498 se sont trouvés diplômables (6 625 en 2024). Avant délibération du jury, 2 681 « seulement » valident leur diplôme à la session 2025 (3 107 après délibération du jury en 2024), soit un taux de réussite de 35.76% (44,56 avant délibération en 2024), en forte baisse par rapport aux sessions précédentes (après délibération du jury des années en question).

Au regard des résultats obtenus et des retours académiques, le jury a décidé, de nouveau et à l'unanimité, de majorer la moyenne des candidats présentant une moyenne générale supérieure ou égale à 9,90. Au final, 2 825 candidats sont diplômés par cette décision pour cette session 2025 (3 107 donc en 2024) ; l'augmentation de moyenne générale pour les candidats concernés présente un impact sur les taux de réussite par épreuve et le taux de réussite globale passe de 35,76% à 37,57%.

Après délibération et majoration de moyenne, les indicateurs par UE sont définitivement les suivants :

	Moyenne	Note médiane	Écart type
UE 1	7.18	7.00	2.74
UE 2	9.06	9.00	3.50
UE 3	7.08	7.00	2.60
UE 4	8.08	8.00	2.97
UE 5	8.89	9.00	2.53
UE 6	11.09	11.00	4.80
UE 7	11.80	12.00	3.31
UE 8	12.21	12.00	3.06

Au final, le nombre de diplômés repasse en dessous des 3 000 candidats mais avec un nombre de diplômables en forte hausse qui devraient obtenir le DSCG lors des prochaines sessions.



Les meilleurs candidats de la session 2025 :

- 6 candidats ont obtenu une note comprise entre 16 et 18 à l'UE 1 (meilleure note 16,75/17,75 en 2024)
- 10 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 2 (meilleure note 18,5/17,5 en 2024)
- 2 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 3 (meilleure note 17,5/18 en 2024)
- 23 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 4 (meilleure note 17,75/18,25 en 2024)
- 10 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'UE 5 (meilleure note 17/18,75 en 2024)
- 510 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 6 (meilleure note 20)
- 104 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 7 (meilleure note 20)
- 38 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 8 (meilleure note 20)

Les trois meilleurs candidats qui ont passé toutes les épreuves ont obtenu les moyennes générales suivantes : 16,6 pour un candidat avec une préparation au lycée Théodore AUBANEL d'Avignon, 16,47 pour une candidate en reconversion, avec une préparation via le CNAM, et enfin 16,07 pour une candidate avec une préparation au lycée René CASSIN de Strasbourg.
BRAVO à eux et aux équipes pédagogiques dont l'expertise est ici pleinement reconnue !

Le DSCG est un diplôme, conférant le grade de master, qui fait très brillamment réussir, grâce au travail considérable des candidats et à la préparation dont ils bénéficient dans les lycées, universités et écoles.

5. Présentation comparée des résultats par UE 2022-2023-2024-2025, après délibération

Les tableaux ci-après présentent les résultats des trois dernières sessions, après délibération, en plus de la session 2025.

2022	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 426	5 715	76,96%	1 534	26,84%
UE2	3 984	2 987	74,97%	1 568	52,49%
UE3	4 006	3 356	83,77%	1 258	37,49%
UE4	8 749	6 737	77%	2 043	30,33%
UE5	4 194	3 488	83,17%	2 109	60,46%
Taux de réussite moyen aux épreuves écrites		22 283		8 512	38,20%
UE6	4 043	3 285	81,25%	1 991	60,61%
UE7	2 064	2 004	97,09%	1 427	71,21%
Taux de réussite moyen aux épreuves orales		5 289		3 418	64,62%

2023	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 512	5 968	79,45%	2 684	44,97%
UE2	3 663	2 956	80,70%	436	14,75%
UE3	4 012	3 380	84,25%	1 368	40,47%
UE4	8 542	6 683	78,24%	2 001	29,94%
UE5	4 108	3 375	82,16%	1 933	57,27%
Taux de réussite moyen aux épreuves écrites		22 362		8 423	37,67%
UE6	4 131	3 368	81,53%	2 043	60,66%
UE7	2 424	2 334	96,25%	1 697	72,71%
Taux de réussite moyen aux épreuves orales		5 702		3 740	65,59%

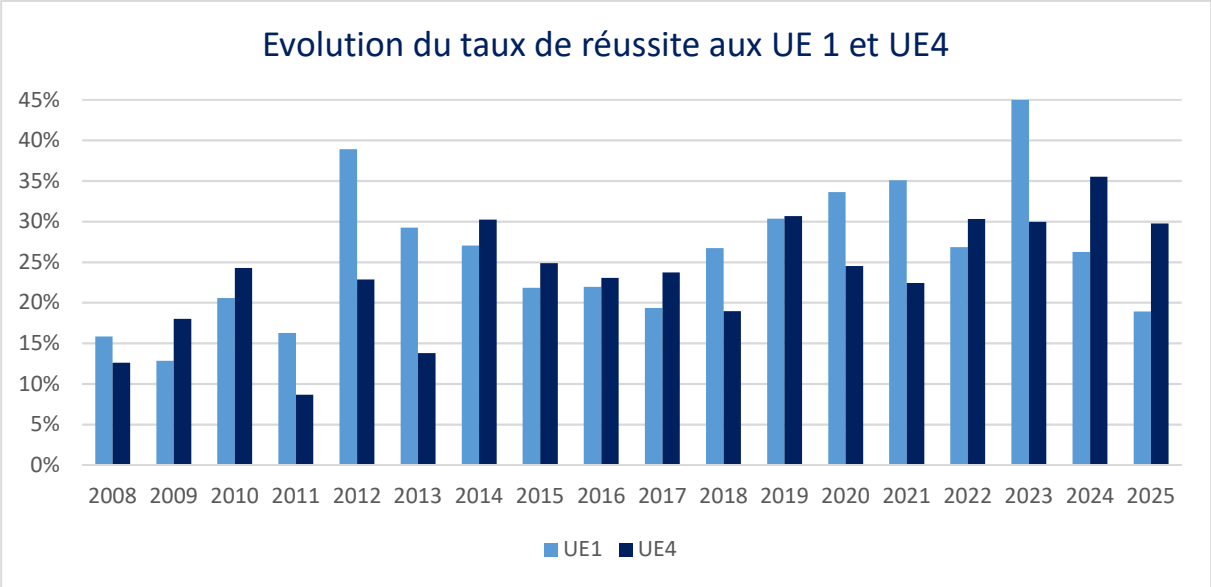
2024	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 569	5 985	79,07%	1 571	26,25%
UE2	4 385	3 572	81,46%	1 107	30,99%
UE3	4 240	3 538	83,44%	1 774	50,14%
UE4	9 266	7 341	79,23%	2 606	35,50%
UE5	4 414	3 639	82,44%	2 105	57,85%
Taux de réussite moyen aux épreuves écrites		24 075		9 163	38,06%
UE6	4 597	3 776	82,14%	2 302	60,96%
UE7	2 492	2 418	97,03%	1 755	72,58%
Taux de réussite moyen aux épreuves orales		6 194		4 057	65,50%

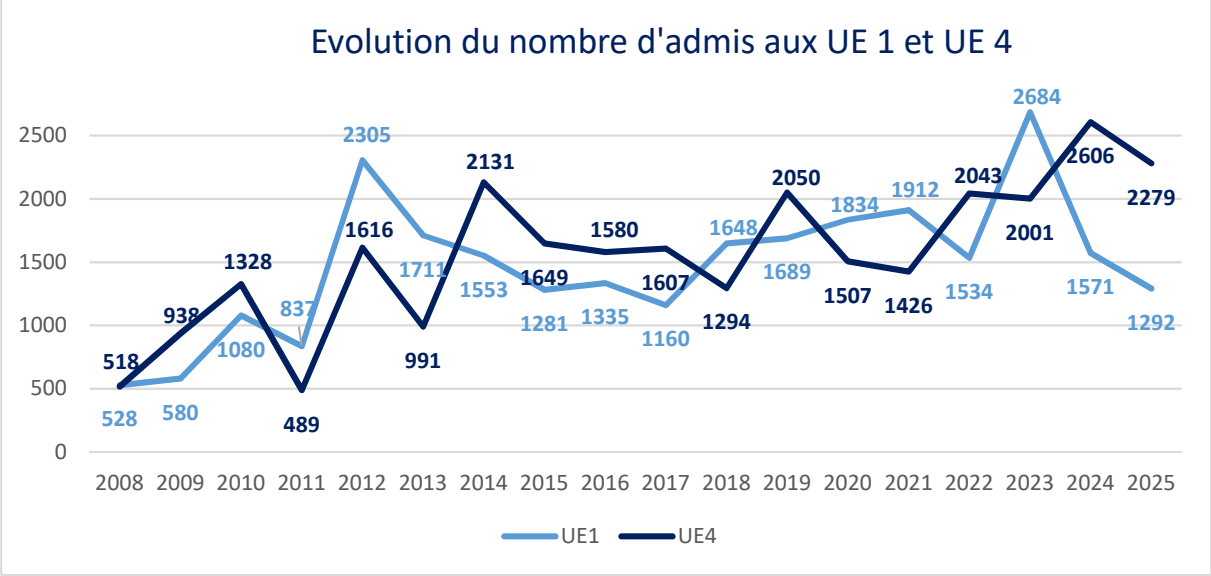
2025	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	8 616	6 829	79,26%	1 292	18,92%
UE2	4 430	3 605	81,38%	1 550	43,00%
UE3	4 519	3 779	83,62%	653	17,28%
UE4	9 702	7 661	78,96%	2 279	29,75%
UE5	4 851	3 998	82,42%	1 554	38,87%
Taux de réussite moyen aux épreuves écrites		25 872		7 328	28,32%
UE6	4 869	4 015	82,46%	2 349	58,51%
UE7	2 906	2 839	97,69%	2 116	74,53%
Taux de réussite moyen aux épreuves orales		6 854		4 465	65,14%

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Focus sur les UE 1 et 4 :





6. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2025

A la lumière des rapports académiques reçus et des retours oraux, les sujets ont été jugés, cette année encore, par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Les sujets de la session 2025 présentent une nouvelle orientation plus marquée que l'an passé, niveau master, notamment pour les UE 3 et 5, très majoritairement bien accueillis.

Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible, sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou encore une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG. Sur les 17 397 candidats inscrits (y compris par la voie de la VAE), 10 942 se déclarent sans préparation ; en même temps, 2 387 déclarent s'être préparés dans un établissement public, 2 171 dans un établissement privé sous contrat et 2 157 dans un établissement privé hors contrat (avec des incohérences dans les déclarations).

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet. Les sessions 2024 et 2025 l'illustrent ; un point retenu pour une session qui présente un niveau trop faible peut être retenu dès l'année suivante pour s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires.

Le DSCG est un diplôme conférant le grade de master et, en tant que tel, il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de ce niveau.

Les sujets sont issus d'un appel national à sujets annuel ou/et construits par la commission nationale dédiée mise en place ; ces sujets, ancrés dans des situations réelles sont testés par des enseignants-chercheurs, enseignants et membres de la profession.

UE 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale

Le sujet

Le sujet de la session 2025 comportait quatre dossiers répartis dans deux parties, avec une présentation un peu différente de celle retenue pour la session 2024. La première partie s'appuyait sur la situation d'un groupe de sociétés et se composait de trois dossiers. La seconde partie était centrée sur une seule société confrontée à des problématiques fiscales.

La **première partie** était composée de trois dossiers autonomes les uns par rapport aux autres.
Le dossier 1 sollicitait les candidats sur les aspects juridiques et sociaux d'un groupe de sociétés. Il permettait d'aborder : la désignation d'un ou de plusieurs commissaires à la fusion ; la consultation du comité social et économique ; le droit pour les créanciers de faire opposition à la fusion ; le transfert des contrats de travail ainsi que des usages et engagements unilatéraux.
Le dossier 2 portait sur le contrat de franchise et une pratique restrictive de concurrence. Le contrat de franchise faisait l'objet de deux questions, la première était relative à l'obligation d'information du franchiseur, la seconde à la mise en œuvre de la responsabilité civile du franchiseur pour manquement à son obligation précontractuelle d'information. Cette seconde question nécessitait d'être au fait que le préjudice ou dommage résultant d'un manquement à une obligation précontractuelle d'information est la perte de chance de ne pas s'engager ou de s'engager dans d'autres opérations à des conditions plus avantageuses. Enfin, les pratiques restrictives de concurrence étaient présentes par l'intermédiaire d'une question sur la rupture brutale des relations commerciales établies et sa conséquence indemnitaire.
Le dossier 3 avait trait à la procédure de sauvegarde. Il était composé de cinq questions. La première abordait les conditions d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, la deuxième la confidentialité ou non de ladite procédure, la troisième le fait de savoir si le dirigeant de la société était dessaisi de ses pouvoirs, la quatrième l'élaboration du projet de plan de sauvegarde et la cinquième les issues d'un plan de sauvegarde.

La **seconde partie** était centrée sur le droit fiscal et composée d'un dossier unique, le dossier 4. Ce dossier comportait cinq questions. Il permettait d'aborder la procédure de vérification de comptabilité de la société ainsi que l'examen de la situation fiscale personnelle de son dirigeant. Il sollicitait enfin les candidats sur la soumission à la TVA de ventes de livres par internet au profit de clients belges.

Bilan du sujet

Les rapports des commissions académiques soulignent le fait que le sujet ne comportait aucune difficulté particulière. Le sujet a également été jugé comme étant parfaitement en adéquation avec le programme, clair et équilibré. Certains rapports relèvent que les questions posées permettaient de vérifier la maîtrise des concepts fondamentaux. Si l'absence de question relative au droit des contrats

a été soulevée, le jury rappelle que le programme est suffisamment vaste et riche pour ne pas revenir tous les ans sur les mêmes parties du programme.

D'autres ont pu regretter l'absence d'annexe(s). Il est rappelé ici que la plus grande latitude est laissée aux concepteurs de sujet et qu'il n'existe aucune obligation de recourir systématiquement chaque année à une ou plusieurs annexes. D'autres encore ont regretté un barème précis, voire trop précis ; le jury tient à rappeler qu'un barème précis permet d'assurer une meilleure équité de traitement des candidats dans l'exercice de correction pour un diplôme national. Une réflexion est néanmoins engagée sur ce point pour la session 2026. Certains rapports soulignent enfin que des candidats ont pu être surpris par la structuration du sujet et son éventuelle absence apparente de difficultés, alors que la moyenne est à 7,18 (!).
Il est proposé par certaines académies de retenir un sujet global constitué des plusieurs dossiers (ce qui est le cas de la première partie), de valoriser davantage le respect de la méthodologie du cas pratique et les réponses pertinentes non attendues du corrigé. Le jury retient ces propositions et invite les collègues qui les ont émises à répondre à l'appel national à sujets dans ce sens.

Bilan des copies

Les rapports des commissions académiques révèlent que, d'une session à l'autre, les mêmes défauts demeurent :

- beaucoup trop de copies ne respectent toujours pas la méthodologie du cas pratique ;
- un manque persistant et préoccupant de connaissances juridiques : le jury rappelle que la première - des compétences est d'avoir des connaissances ; à défaut, répondre aux questions de dossiers pratiques devient très difficile ;
- un manque de rigueur et de précision dans les réponses des candidats ;
- un manque de maîtrise de la langue française dans un certain nombre de copies ;
- une mauvaise et inopportune présentation d'un nombre important de copies.

Certains se font l'écho d'une inquiétude quant à un très faible niveau de connaissances de certains candidats, au regard d'un sujet jugé sans difficulté particulière apparente, et relèvent une moins bonne préparation pour cette session 2025. Le jury partage cette analyse.

Conseils pour la session 2026

Sur le fond :

Quitte à tomber dans la répétition excessive mais très pédagogique, il convient de rappeler que l'épreuve de l'UE 1 nécessite de sérieuses connaissances en droit. La seule révision des annales ne suffit pas, et ce d'autant plus que d'une année sur l'autre les candidats ne sont jamais confrontés au même sujet. La lecture attentive des corrigés des épreuves permet cependant de respecter la méthodologie du cas pratique et de savoir répondre, sur la forme, aux questions posées. Afin de mieux se préparer à l'épreuve de l'UE 1, il est recommandé aux candidats de faire un usage important des cas pratiques. Les candidats doivent impérativement lire avec attention les questions posées et distinguer les

questions d'analyse de celles qui sont davantage relatives à des conditions d'application générale d'une notion ou d'un concept. Cette lecture attentive permettra ainsi d'éviter les réponses hors sujet, encore trop nombreuses. Enfin, il convient de toujours expliquer et justifier ses réponses ; cela reste encore peu respecté, alors même que la page de garde du sujet le mentionne pourtant clairement.

Sur la forme :

Il convient de nouveau de rappeler qu'il est plus que conseillé, d'une part, d'effectuer une relecture attentive de la copie avant de la rendre, ne serait-ce que pour corriger les fautes évidentes de français et, d'autre part, d'apporter un certain soin dans l'écriture et la présentation de la copie.

UE 2 : Finance

Le sujet

Le sujet est présenté sous la forme d'une étude de cas globale portant sur la société Transvert, PME industrielle engagée dans la transition énergétique, confrontée à une phase de forte croissance et à des choix stratégiques structurants en matière d'investissement, de financement et de gouvernance. Le cas intègre également des dimensions extra-financières, en cohérence avec le statut de société à mission de l'entreprise et les attentes actuelles des parties prenantes. Le candidat est placé dans une situation de conseil au dirigeant d'entreprise, en mobilisant à la fois des compétences techniques, calculatoires et réflexives, conformément aux attendus du référentiel du DSCG.
L'épreuve est organisée autour de trois dossiers distincts, permettant d'aborder des thématiques centrales de la finance d'entreprise.

Dossier 1 – Coût du financement et choix d'investissement

Le dossier 1, de nature essentiellement calculatoire, vise à vérifier la maîtrise des fondamentaux de la finance d'entreprise. Il porte sur la détermination du coût du capital d'une société non cotée à l'aide du MEDAF, en mobilisant un échantillon de sociétés comparables cotées. Le candidat est ensuite amené à évaluer deux projets d'investissement mutuellement exclusifs à l'aide des critères de la VAN et du TIR, puis à analyser les éventuelles divergences entre ces indicateurs afin d'éclairer la décision d'investissement. Ce dossier s'inscrit pleinement dans une logique de continuité avec les acquis du DCG, tout en constituant un préalable indispensable à l'analyse financière attendue au niveau du DSCG.

Dossier 2 – Opération de reprise en LBO

Le dossier 2 est consacré aux modalités de sortie d'un actionnaire fondateur dans un contexte de transmission interne via un montage en LBO. Il mobilise des compétences à la fois calculatoires et conceptuelles : détermination du montant de l'emprunt, compréhension de la structuration financière (dette senior et dette junior), élaboration d'un bilan de holding et analyse des conditions de réussite d'un LBO, notamment au regard de la capacité de distribution de la société cible. Ce dossier vise à apprécier la compréhension des mécanismes financiers liés aux opérations de transmission et de reprise d'entreprise, fréquemment rencontrées dans la pratique professionnelle des cabinets d'expertise comptable.

Dossier 3 – Financement complémentaire en *equity crowdfunding*

Le dossier 3 aborde les problématiques de financement en capital à long terme à travers le recours à l'*equity crowdfunding*, à partir de l'étude de plateformes telles qu'Anaxago et Wiseed (non mentionnées dans le cas). Il invite à comparer différentes plateformes selon le profil de l'entreprise et des investisseurs, à évaluer le coût et la structure d'une levée de fonds, et à réfléchir aux spécificités

de la gouvernance actionnariale dans ce type de financement. Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à analyser un mode de financement alternatif, à en comprendre les spécificités ainsi qu'à mobiliser des éléments théoriques relatifs à ce type de financement. Le dossier se conclut par une réflexion sur la politique de distribution de dividendes et la création de valeur pour l'actionnaire, opposant logique de revenu immédiat et renforcement des fonds propres. Ce dossier faisait appel à des questions de réflexion, incluant des références aux grands auteurs et théories de la finance.

En synthèse, ce sujet se veut résolument intégrateur, en articulant des outils financiers, des mécanismes de gouvernance et des enjeux de financement responsable ; il reflète les problématiques concrètes rencontrées par les dirigeants de PME en croissance, notamment dans des secteurs innovants et à impact, et met en perspective performance financière, stratégie de développement et création de valeur durable.

Bilan du sujet

L'épreuve est jugée conforme au référentiel de l'UE 2 Finance et globalement appréciée selon les éléments remontés dans les rapports des commissions académiques. Elle visait à évaluer des connaissances théoriques, des compétences calculatoires et des capacités de réflexion, dans une situation réaliste de conseil au dirigeant d'entreprise qui, dans le cas d'espèce, est celui d'un TPE/PME. Les rapports relèvent que certaines questions relevaient davantage du niveau DCG, notamment sur les notions de VAN, TRI, annuités constantes et tableaux d'amortissement d'emprunt. Le jury tient ici à rappeler que les acquis du DCG constituent un préalable indispensable à la réussite du DSCG et peuvent légitimement faire l'objet de questions afin d'assurer la cohérence globale du sujet et le maintien des compétences de niveau licence.
Il est souligné également que la granularité du barème permet de ne pas pénaliser excessivement les candidats.

Des regrets sont exprimés sur :

- la faible maîtrise par les candidats de certains mécanismes du LBO, en particulier le calcul des annuités constantes ;
- le traitement insuffisant du dossier 3, notamment en raison d'une mauvaise gestion du temps, alors même que ce dossier était doté d'un nombre de points important.

Globalement, le sujet a fait l'objet de retours positifs et constructifs de la part des commissions académiques, à l'exception de deux rapports dont le ton s'est révélé plus critique. Dans l'ensemble, le sujet est jugé conforme au programme et apprécié, tant dans sa structure que dans les problématiques abordées. Les résultats de cette session sont d'ailleurs supérieurs à ceux observés lors des sessions précédentes.

Bilan des copies

Les rapports des commissions académiques relèvent plusieurs faiblesses récurrentes dans les copies :

1. une présentation insuffisamment soignée, avec des copies parfois illisibles ;
2. de nombreuses ratures et des fautes d'orthographe et de grammaire pénalisant la lisibilité ;
3. une maîtrise insuffisante des connaissances de base, conduisant à des réponses superficielles ;
4. des réponses rédactionnelles insuffisamment contextualisées ;
5. une méconnaissance des concepts théoriques fondamentaux, notamment en finance d'entreprise.

Conseils pour la session 2026

Sur le fond

Les candidats doivent appréhender l'épreuve de l'UE 2 Finance comme une situation professionnelle réaliste, impliquant une compréhension globale du cas, découpé en dossiers abordant différents aspects du programme **et** une réflexion orientée vers les attentes du dirigeant, sollicitant le concours du cabinet d'expertise comptable dans le cadre d'une opération financière.
Le candidat est invité à adopter la posture d'un analyste financier et d'un conseiller, en intégrant les dimensions financières et, le cas échéant, extra-financières, tout en mobilisant les enseignements théoriques fondamentaux de la finance. Les acquis du DCG doivent être considérés comme des prérequis. Le candidat doit être en mesure d'articuler définitions de cours, raisonnements théoriques et application au cas pratique. Enfin, le sujet étant construit comme un cas cohérent, les informations nécessaires au traitement des questions sont volontairement diffusées dans l'énoncé et les annexes, ce qui suppose une lecture attentive complète préalable et une capacité de synthèse.

Sur la forme

Une attention particulière doit être portée à la qualité de la copie :

- présentation aérée et structurée ;
- absence de ratures ;
- orthographe et grammaire soignées ;
- recours systématique à des tableaux lorsque cela est pertinent (flux de trésorerie, amortissements, etc.).

Le sujet de l'UE 2 Finance – session 2025 est considéré comme actuel, conforme au référentiel et globalement apprécié. Il met en évidence la nécessité, pour les candidats, de consolider les fondamentaux de la finance, de mieux gérer leur temps et d'adopter une posture professionnelle de conseil, en phase avec les attentes du diplôme et de la profession.

UE 3 : Management et contrôle de gestion

Le sujet

Un contexte industriel

Alors que le sujet 2024 portait sur une TPE de services, le sujet 2025 emmène les candidats dans un contexte industriel, celui d'une tannerie. Cette fois-ci, le candidat n'est pas placé au sein du cabinet comptable de l'organisation étudiée, il est au cœur de cette dernière. Il doit traiter de diverses problématiques en lien avec le concept de « luxe responsable » développé dans l'entreprise.

La structure du sujet

Le sujet comprend trois parties qui mêlent toutes trois management et contrôle de gestion.

La première partie concerne la **gestion de la pollution,** premier champ d'application du concept de « luxe responsable » développé au sein de l'organisation. Elle implique le calcul et l'analyse d'écarts, que le candidat doit adapter à la question particulière du coût d'une redevance payée du fait de la pollution engendrée. Elle aborde également les parties prenantes et leurs attentes, en lien avec la question de la pollution.

Dans la deuxième partie, la notion de « luxe responsable » est déclinée au **niveau social** à travers l'étude de la masse salariale et des négociations salariales. Des calculs d'effets sont demandés et les enjeux des compétences sont analysés.

Enfin, la troisième partie porte sur les questions liées aux prix de transfert entre les tanneries et une entreprise associée. Le « luxe responsable » touche à présent à la question de **la fiscalité, de l'éthique et de l'entreprise citoyenne.**

Les éléments saillants

Dans ce sujet, plusieurs éléments sont à souligner :

- initié en 2024, le **rééquilibrage entre contrôle de gestion et management** est confirmé : les deux disciplines font à nouveau part égale au niveau des questions et du barème ;

- de même, les compétences évaluées correspondent aux **niveaux supérieurs de la taxonomie de Bloom** (analyser, évaluer et créer) : les candidats devaient concevoir un outil (schéma d'analyse d'écarts), analyser l'impact de décisions (relatives à la masse salariale et au prix de transfert) et interpréter des résultats ;

- une **question d'actualité** (la RSE) est traitée à travers le double prisme du management et du contrôle de gestion.

Bilan du sujet

Dans les rapports des commissions académiques, le sujet est très majoritairement jugé intéressant, très *« tendance »,* très bien contextualisé. Il est conforme au programme et comporte des questions d'un niveau conforme aux exigences d'un niveau master. Au-delà d'un bon équilibre entre le contrôle de gestion et le management, le sujet articule, dans chaque dossier, à la fois des problématiques de management et de contrôle de gestion. Sur le plan de la forme, plusieurs rapports précisent que le sujet est court, ne donnant que les informations utiles pour traiter le sujet. La forme était donc avantageuse pour les candidats qui ont passé peu de temps à lire le sujet. Toutefois, pour certains correcteurs, il s'agit d'une épreuve très abordable mais un peu longue. Le corrigé permettait, par ailleurs, d'accepter différentes options pour certaines questions.

Bilan des copies

Tous les rapports soulignent la faiblesse du niveau des copies. Les principales difficultés portent sur :

La forme

Le problème de l'expression écrite persiste. Les rapporteurs déplorent de très nombreuses fautes d'orthographe et le peu de soin apporté à la copie.

Le non-respect des consignes

Les candidats ne respectent pas les consignes données dans le sujet. Ainsi, ils sont nombreux à ne pas définir les concepts, alors que c'était explicitement demandé dans le sujet.

Un manque de contextualisation et d'analyse

Comme en 2024, de nombreux candidats récitent leur cours, sans l'exploiter au bénéfice de l'entreprise. De plus, les candidats ont des difficultés à rédiger une analyse. Les propos sont souvent descriptifs et relatent des évènements ou faits d'observation opérationnels puisés dans les documents, sans dimension analytique de leur part.

Un problème majeur : des concepts et techniques non maîtrisés

Il s'agit d'un problème majeur identifié dans tous les rapports des commissions académiques. Les évaluateurs se déclarent surpris par la faiblesse du niveau des copies. Pour certains d'entre eux, de nombreuses copies ne sont pas dignes d'une formation de niveau master. En effet, dans une grande majorité de copies, les concepts de base ne sont pas maîtrisés, tant en management qu'en contrôle de gestion. Ainsi, pour les questions rédactionnelles, le niveau d'analyse est globalement faible et bien peu de candidats maîtrisent l'ensemble des concepts et les références théoriques. En ce qui concerne les questions portant sur des calculs de contrôle de gestion, les évaluateurs soulignent le nombre important d'erreurs ou d'absence de réponse. De nombreux candidats ne maîtrisent pas les techniques de base, qu'il s'agisse de la décomposition des écarts et des différents effets de la masse salariale. De

plus, de très nombreux candidats ont été incapables de réaliser le calcul d'une redevance à partir d'une formule (très simple) donnée en annexe.

Conseils pour la session 2026

Les principaux conseils que nous pouvons formuler sont les suivants :

Maîtriser parfaitement les concepts et techniques : cela implique de savoir les exploiter au profit d'une situation spécifique. Cette exploitation peut passer par une réinterprétation des techniques, comme cela a été le cas avec la décomposition de l'écart sur redevance dans ce sujet.

Exploiter les concepts et les calculs au profit d'une argumentation : il ne s'agit pas de « réciter son cours », ni de se limiter à des réponses descriptives. Les connaissances, documents et résultats doivent être exploités pour réaliser une analyse et, le cas échéant, formuler des propositions.

Articuler management et contrôle de gestion : les problématiques de ces deux champs sont liées et doivent être combinées dans les réponses des candidats.

UE 4 : Comptabilité et audit

Le sujet

Comme pour la session précédente, le sujet visait à évaluer les fondamentaux sans recourir à des détails piégeux. Il comprenait quatre dossiers indépendants, couvrant les quatre grands domaines de compétences du référentiel de l'UE4. La présentation était classique, avec les annexes après chaque dossier, ce qui facilitait la lecture et la compréhension du sujet par les candidats.

Consolidation

Le dossier 1, portant sur les comptes de groupes, était relativement classique et visait surtout à évaluer la compréhension des grands principes, plutôt que des points très complexes rares en pratique. L'originalité résidait dans l'utilisation du référentiel français ANC 2020-01, mais les questions portaient principalement sur des éléments récurrents. La première question évaluait la capacité du candidat à déterminer un périmètre de consolidation. Les deux suivantes amenaient le candidat à justifier l'obligation de présenter des comptes consolidés ainsi que le choix du référentiel français. Le candidat devait ensuite expliquer la nécessité puis enregistrer plusieurs retraitements de pré-consolidation au bilan et compte de résultat consolidés (valorisation de stocks de matières premières, contrat à long terme, participation des salariés, cession interne de stocks, frais d'établissement). Les dernières questions du dossier portaient sur une société du groupe dont l'acquisition des titres avait eu lieu en cours d'exercice par le biais de deux prises de participation (l'une directe, l'autre indirecte) et devant être mise en équivalence. Le candidat devait calculer la juste valeur des capitaux propres de la société ainsi que déterminer les écarts d'acquisition constatés lors des deux prises de participation. Le candidat devait ensuite procéder au partage des capitaux propres de cette société et enregistrer les écritures d'écarts et de mise en équivalence au journal de consolidation au bilan.

IFRS

Le dossier 2 portait sur une norme très importante, la norme IFRS 9, plus spécifiquement sur un emprunt obligataire à évaluer au coût amorti. Ce dossier interrogeait tout d'abord le candidat sur une question de cours, relative à la définition et aux cinq catégories d'instruments financiers prévues dans la norme. Il l'amenait ensuite à justifier et calculer les valorisations initiales et à la clôture des emprunts obligataires.

Fusion

Le dossier 3 portait sur une opération de fusion avec détention préalable de l'absorbante dans l'absorbée. Le candidat devait vérifier la parité d'échange, déterminer le nombre de titres à émettre, l'augmentation de capital, caractériser l'opération (sous contrôle distinct et à l'envers) pour déterminer le mode d'évaluation des apports (en valeur comptable). Il devait ensuite calculer le solde de la prime de fusion ainsi que le mali de fusion. Ce mali devait être qualifié et affecté. En dernier lieu, il fallait comptabiliser l'opération chez l'absorbante puis procéder au suivi du mali technique à la clôture du premier exercice suivant l'opération.

Audit

Le dossier 4 combinait théorie et pratique : une première partie portait sur les concepts d'audit et une seconde sur l'analyse de cycles (ventes, créances clients et stocks). Le candidat devait d'abord définir l'objectif d'une mission d'audit légal, l'obligation de certification des comptes annuels pour les sociétés dépassant les seuils légaux puis le risque d'anomalies significatives. Les questions suivantes visaient à évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre une démarche d'audit, en l'amenant d'abord à apprécier les risques d'audit (notamment les risques inhérents) associés à la concentration des ventes sur un nombre limité de clients. Il devait ensuite identifier la procédure d'audit et les documents visant à vérifier l'existence et l'exhaustivité de créances clients. Les quatre dernières questions portaient sur les contrôles, la conduite à tenir, les potentiels conséquences pour l'entreprise ainsi que les risques pour l'auditeur de la non prise en compte dans les états financiers d'une obsolescence des stocks.

Bilan du sujet

Les rapports des commissions académiques font état d'un sujet bien conforme au programme, intéressant, dense (notamment le dossier 1), mais accessible à un candidat ayant sérieusement préparé l'épreuve.

Sur le dossier consolidation, les rapports académiques mentionnent que l'interrogation sur le référentiel français a été apprécié par les correcteurs mais a surpris de nombreux candidats. Hormis pour le périmètre et le calcul d'écarts d'acquisition, il n'avait pourtant pas d'impact sur les retraitements, identiques en ANC 2020-01 et en IFRS. Le barème généreux des trois premières questions a permis aux candidats maîtrisant les grands principes de consolidation de « s'en sortir », mais les notions plus techniques (participations circulaires, retraitements, partage des capitaux propres) restent mal maîtrisées. Les rapports académiques révèlent un déficit de préparation et une connaissance insuffisante des mécanismes essentiels de consolidation. Au-delà des aspects calculatoires, beaucoup de candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de passage des comptes individuels aux comptes consolidés et commettent des erreurs sur les écritures de consolidation. Beaucoup de candidats se sont trompés sur la détermination du coût d'acquisition des titres, en oubliant d'inclure les frais d'acquisition nets d'économies d'impôts, et ont oublié dans le tableau de mise en équivalence de tenir compte des conséquences des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Le dossier IFRS reste un point faible récurrent de l'épreuve : il a été largement négligé ou abordé de manière très partielle, souvent par manque de maîtrise des concepts d'instruments financiers, de classification et de valorisation. Les définitions étaient souvent incomplètes ou imprécises et l'application du coût amorti très peu développée. Le sujet, pourtant accessible et déjà abordé lors de la précédente session, aurait dû être facilement traité par un candidat ayant révisé à partir des annales.

Sur la partie fusion, les rapports académiques soulignent que ce dossier présentait peu de difficultés et a été globalement bien traité. Certains candidats ont rencontré des difficultés sur le calcul et

l'analyse du mali, alors que ce point a été maintes fois interrogé lors des sessions précédentes. De nombreux candidats ont oublié de retrancher de la prime de fusion l'imputation des provisions réglementées et le suivi du mali technique a été très mal traité, alors que l'annexe indiquait le traitement comptable à appliquer. Ces difficultés traduisent un manque d'aptitude de certains candidats à s'adapter lorsque la situation rencontrée varie quelque peu et à exploiter correctement une documentation fournie, compétences pourtant transversales attendues au DSCG, conférant le grade de master.

Les questions du dossier audit ont été jugées par les correcteurs comme étant appropriées et abordables. Toutefois, les performances restent inégales. Si de nombreux candidats ont obtenu des points sur les définitions et bases théoriques, la qualité des réponses révèle un manque de rigueur professionnelle et une maîtrise approximative du vocabulaire essentiel à l'audit.

Bilan des copies

Globalement, les performances restent médiocres, souvent dues à une préparation insuffisante. Les candidats méconnaissent certains thèmes et règles comptables de base. Les dossiers sur les comptes de groupe, IFRS et restructurations requièrent un entraînement régulier sur des exercices variés pour développer compétences calculatoires, techniques et réflexives. En audit, la maîtrise des concepts, du vocabulaire professionnel et de l'analyse d'une situation donnée reste indispensable. Il est essentiel de rappeler qu'aucun thème ne doit être négligé et qu'une stratégie basée sur des pronostics ou rumeurs en tout genre (notamment sur les réseaux sociaux) est risquée. Une préparation complète et régulière est indispensable pour acquérir les compétences et connaissances nécessaires.

Sur la forme, les copies restent hétérogènes. Trop souvent, la lisibilité, l'orthographe, la syntaxe et la structuration font défaut. Les écritures comptables sont souvent incomplètes, sans libellés, sans tracé soigné des colonnes ou distinction débit / crédit. Trop souvent, les calculs ne sont pas justifiés et le raisonnement ou les choix méthodologiques ne sont pas explicités, entraînant potentiellement une perte de points précieux.

Conseils pour la session 2026

Sur le fond, les candidats doivent se préparer régulièrement sur l'ensemble du programme, sans faire d'impasse. Ils doivent aussi maîtriser les bases de la comptabilité des UE 9 et 10 du DCG. Il convient de gérer son temps efficacement. Pour cela, il est préconisé de lire entièrement le sujet avant de commencer, prioriser les questions accessibles afin de se mettre en confiance et maximiser les points « faciles », puis de ne pas passer trop de temps sur une seule question. Aucun dossier ne doit être négligé. Tous peuvent être traités de manière indépendante. Au sein des dossiers, il est conseillé de respecter l'ordre des questions et de bien reporter le numéro des questions traitées. Pour gagner du temps et ne pas alourdir inutilement la copie, il n'est pas nécessaire de reporter l'intitulé de la question sur la copie. Dans la mesure du possible, il convient de relire sa copie en fin d'épreuve pour corriger

les erreurs, fautes et imprécisions. Une lecture attentive de chaque question est impérative afin de proposer des réponses précises et concises et éviter des hors-sujets. Les informations fournies en annexe doivent être lues attentivement et utilisées à bon escient. Les candidats sont invités à travailler les sujets des dernières années afin de s'imprégner de l'esprit de cette épreuve.

Sur la forme, le jury rappelle la nécessité de présenter des copies soignées en veillant à la lisibilité de l'écriture et en explicitant clairement son raisonnement ainsi que les éventuelles hypothèses formulées. Il est préconisé de bien détailler les calculs, d'apporter les justifications nécessaires, même lorsque ce n'est pas explicitement demandé, et de présenter des écritures respectant les schémas usuels de présentation. Cela permet de mieux comprendre où le candidat s'est potentiellement trompé et de valoriser, autant que possible, son raisonnement. Le candidat doit tracer les écritures à la règle, en précisant bien les libellés et en distinguant également visuellement les sommes à inscrire au débit ou au crédit. Un contrôle d'équilibre systématique devrait être opéré par le candidat. Pour améliorer la présentation et la clarté des copies, il convient d'utiliser un stylo de bonne qualité et dès que cela est possible d'utiliser des tableaux et schémas. Les corrigés des sessions antérieures proposent des modèles de tableaux permettant de présenter de manière structurée les données financières issues du PCG et les données à obtenir après retraitement. Il est fortement recommandé d'adopter ce type de présentation, afin de guider le correcteur dans l'analyse des écritures de retraitement. Même s'il ne s'agit pas d'une épreuve littéraire, le candidat doit faire un effort dans la rédaction, notamment dans la partie « Audit ». Une rédaction de chaque dossier sur une copie double séparée peut également contribuer à cette amélioration.

UE 5 : Management des systèmes d'information

Le sujet

Le sujet de l'UE5 (Management des systèmes d'information) se composait de trois dossiers indépendants portant respectivement sur :

- l'audit et la convergence des systèmes d'information ;
- la sécurité et l'architecture Zero Trust ;
- la valorisation des données (Business Intelligence et Data Science).

Bilan du sujet

Le cas proposé, centré sur la SAS IAC-Digit (structure mutualisée de cabinets d'expertise comptable), permettait d'évaluer de manière intégrée les compétences fondamentales du programme, notamment :

- la gouvernance des systèmes d'information ;
- l'alignement stratégique ;
- la méthodologie d'audit ;
- la sécurité des SI ;
- le pilotage de la performance ;
- la transformation numérique et la valorisation des données.

Le premier dossier **Audit et convergence** constituait le socle structurant de l'épreuve. Il évaluait la capacité des candidats à mobiliser les notions d'alignement stratégique, de gouvernance des SI et de méthodologie d'audit, dans un contexte de convergence organisationnelle.
Le sujet est jugé globalement cohérent, équilibré et tout à fait conforme au programme officiel. Il présente un pouvoir discriminant satisfaisant, en mobilisant à la fois des connaissances théoriques solides et des capacités d'analyse contextualisée.

Bilan des copies

Dossier 1 : Audit et convergence

Les meilleures copies ont :

- défini rigoureusement la notion d'alignement stratégique et l'ont articulée explicitement au contexte de la SAS IAC-Digit ;
- distingué clairement les référentiels de gouvernance (COBIT) et de sécurité (ISO 27001), en précisant leur utilité respective ;
- proposé une méthodologie d'audit structurée (périmètre, objectifs, étapes, livrables, échéancier) ;
- analysé les déséquilibres organisationnels et formulé des recommandations réalistes et opérationnelles.

À l'inverse, un nombre significatif de copies a présenté des développements génériques, peu contextualisés. L'alignement stratégique a parfois été réduit à un choix technique basique ou à une simple standardisation logicielle, sans analyse des dimensions organisationnelles et managériales.
Le jury national rappelle que l'épreuve ne vise pas la récitation de notions isolées, mais leur mobilisation argumentée au service d'un diagnostic de niveau master.

Dossier 2 : Sécurité et *Zero Trust*

Ce dossier, à dominante plus technique, s'est révélé discriminant.
Les candidats les plus performants ont :

- présenté de manière précise les objectifs fondamentaux d'une politique de sécurité des systèmes d'information (confidentialité, intégrité, disponibilité) ;
- distingué clairement PCA et PRA (plan de continuité/reprise d'activité), en mobilisant les notions de RTO et RPO (objectif de délai de restauration -RTO- et l'objectif de point de reprise -RPO) ;
- défini le modèle Zero Trust comme un cadre architectural et non comme une solution logicielle ;
- identifié les risques concrets liés au BYOD (*Bring Your Own Device*) ;
- proposé des mesures opérationnelles cohérentes (IAM, MFA, MDM, micro-segmentation).

Certaines copies ont toutefois confondu référentiels, normes et solutions techniques ou sont restées trop théoriques sans mise en relation avec le cas étudié.

Dossier 3 : Valorisation des données

Ce dossier évaluait la compréhension stratégique des enjeux liés à la donnée et à la *Business Intelligence*.
Les meilleures copies ont :

- présenté la chaîne de valeur de la BI (collecte, ETL, entrepôt, restitution) ;
- analysé la transformation des métiers induite par l'exploitation des données ;
- identifié les compétences nécessaires (culture de la donnée, gouvernance, conformité RGPD) ;
- mis en évidence le rôle stratégique de la DSI en matière de gouvernance et d'alignement.

Les copies les plus faibles ont réduit la BI à un simple outil informatique, sans intégrer les dimensions organisationnelles, managériales et stratégiques.

Les performances apparaissent globalement hétérogènes. Comme lors de la session précédente, trois difficultés majeures persistent :

1. **une mobilisation insuffisante du corpus théorique ;**

 Les modèles d'alignement, de gouvernance et de pilotage ne sont pas toujours explicitement cités ni correctement mobilisés.

2. **une argumentation parfois limitée ;**

 Les réponses descriptives demeurent nombreuses. Or, l'épreuve vise à évaluer la capacité d'analyse, de mise en perspective et de prise de position argumentée.

3. **une qualité rédactionnelle inégale.**

 Pour une épreuve de niveau master, des insuffisances sont encore observées en matière d'orthographe, de syntaxe et de structuration des réponses.

Conseils pour la session 2026

Pour réussir l'épreuve de l'UE5, les candidats doivent :

- maîtriser l'ensemble du programme, sans se limiter aux aspects techniques ;
- mobiliser explicitement les modèles théoriques et les référentiels ;
- contextualiser systématiquement leurs réponses à partir des éléments du cas ;
- structurer leur raisonnement (définition / analyse / argumentation / conclusion) ;
- soigner l'expression écrite et la clarté de la présentation.

La réussite à l'UE5 repose sur une approche intégrée du management des systèmes d'information, articulant la gouvernance, la sécurité, la performance et la transformation numérique. La simple restitution de connaissances techniques ne saurait suffire.

UE 6 : Anglais des affaires

Préparation : une heure, sans aucun autre document que celui fourni par le jury.
Le document support de l'épreuve est en anglais et peut éventuellement inclure des données chiffrées sous forme de graphiques ou de tableaux. Il porte sur les thèmes et notions définies au programme de l'UE 6 du diplôme (pages 25 à 27) :
https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/01/7/ensup135_annexe2_1142017.pdf
Épreuve : 30 minutes maximum ; exposé du candidat, en anglais : 15 minutes maximum ; entretien avec les membres du jury, en anglais : 15 minutes maximum.

Exposé : lors de sa prise de parole en continu de 15 minutes maximum, le candidat synthétise le contenu du document fourni puis propose un commentaire de ce dernier. La consigne accompagnant le support donne une problématique sur laquelle le candidat s'appuie afin de structurer son commentaire et organiser ses propos. Le commentaire argumenté est étayé des connaissances relatives aux thèmes et notions définies par le programme – sans qu'une technicité excessive, qui viendrait entraver la communication à l'aune du niveau B2 ciblé, ne soit attendue – et veille à intégrer des faits d'actualité à bon escient.
L'ensemble de l'exposé doit être clairement structuré, à l'aide, notamment, de transitions entre les différentes parties (introduction, synthèse du document support qui en fera ressortir les articulations logiques, commentaire argumenté structuré, conclusion).

Entretien : la commission académique conduit un entretien en anglais avec le candidat à partir d'éléments de son exposé et du document qui a servi de point d'appui à la première partie de l'épreuve.
Pour cette deuxième partie et au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

Remarques sur la session 2025 et conseils du jury pour la session 2026

Des notes très élevées voire maximales ont été attribuées, à plusieurs reprises, à des candidats qui, sans être bilingues, ont communiqué de manière fluide et efficace avec les membres de la commission académique, au service d'un propos structuré, argumenté et illustré, tant lors de l'exposé que de l'entretien, démontrant ainsi leur maîtrise des attendus de l'épreuve et les compétences linguistiques attendues à ce niveau. Aussi, les futurs candidats doivent être convaincus qu'une préparation régulière et sérieuse à l'épreuve, tenant compte des remarques et conseils formulés dans le présent rapport, leur permettra de démontrer leur maîtrise assurée des aptitudes évaluées.

Maîtrise et respect des attendus de l'épreuve

La session 2025 a confirmé la préparation satisfaisante de la plupart des candidats, qui cernent correctement les attendus de l'épreuve. Cet aspect est essentiel : ceux, encore trop nombreux, qui n'ont pas respecté les étapes attendues de l'exposé en omettant, par exemple, la synthèse du document support, ont été fortement pénalisés, quelles que soient leurs compétences de communication en anglais.

Les sujets ont été adaptés au niveau B2 du CECRL sur les domaines définis par le programme, sans rentrer dans une technicité excessive au regard du niveau B2 ciblé. Les sept champs thématiques définis par le programme ont été explorés par les supports proposés. Il convient donc de ne faire aucune impasse et de disposer du lexique spécifique, de connaissances suffisantes et d'arguments illustrés pour chacun des sept champs pour bien comprendre les textes supports, les analyser de manière convaincante, à la lumière de la problématique fournie, et pleinement contribuer à la phase d'entretien avec la commission académique : l'épreuve d'anglais des affaires est une épreuve de communication en anglais, et non une seconde vérification de compétences et connaissances évaluées dans les autres UE, mais la qualité et la pertinence de cette communication dépendent aussi largement des connaissances acquises pour comprendre et expliciter, dans un lexique précis, les grands enjeux contemporains des sept thèmes au programme.

L'exposé du candidat (15 minutes maximum)

Un exposé en autonomie d'une durée inférieure à 10 minutes ne permet généralement pas au candidat d'illustrer sa pleine maîtrise des aptitudes évaluées. C'est particulièrement le cas lorsque le candidat omet la synthèse du document ou l'évacue trop rapidement pour que la commission puisse valider sa compréhension du document support et/ou lorsque le commentaire structuré et argumenté est inférieur à cinq minutes.

Dans la synthèse, le candidat veille à faire ressortir la structuration logique de l'argumentation de l'auteur et évite l'écueil d'une présentation linéaire qui juxtaposerait des éléments tirés du texte sans souligner leur articulation. Les arguments de l'auteur doivent être reformulés pour que la commission puisse évaluer leur pleine compréhension par le candidat. Si le candidat est amené à reprendre des segments entiers du texte, c'est uniquement sous forme de citations, qu'il indiquera clairement, en indiquant les lignes concernées. Dans cette partie, le candidat présente les arguments de l'auteur sans ajouter de commentaires et analyses personnels, qui relèvent de l'argumentation.

Le jury national recommande aux candidats de clairement indiquer, en anglais, le passage de la synthèse à l'argumentation.

L'argumentation, ou commentaire argumenté, est le moment où le candidat met la compréhension du texte, qu'il aura démontrée dans la synthèse, au service de son analyse de la problématique indiquée. Il convient d'envisager cette problématique sous divers aspects, de construire une démonstration fondée sur une connaissance correcte des thèmes et notions au programme et d'intégrer des éléments d'actualité permettant d'illustrer de manière convaincante le propos, en tenant compte de la spécificité du texte support. Les candidats qui éludent la problématique précise donnée et/ou évacuent le texte support commettent un hors-sujet partiel ou total. Dans cette partie, le candidat doit veiller à ne pas reprendre les arguments du texte, ce qui relève de la synthèse, sans y apporter son

analyse personnelle. Ainsi, le jury national attend du candidat qu'il démontre, dans le cadre de la problématique donnée, la valeur ajoutée qu'il peut apporter aux arguments de l'auteur pour les confirmer, les développer, les illustrer, les nuancer, les contredire, etc., à l'aide de ses connaissances, de l'actualité et/ou de son expérience professionnelle. Cette argumentation doit être organisée selon des axes clairement annoncés à la commission académique, que le candidat veillera à respecter.

L'entretien avec la commission académique (15 minutes maximum)

Le temps d'entretien avec la commission permet à ce dernier de vérifier auprès du candidat sa compréhension de certains éléments du texte support et sa maîtrise de concepts qu'il aura évoqués, de l'amener à préciser et nuancer les propos qu'il a tenus lors de l'argumentation ou d'aborder avec elle d'autres aspects de la problématique. Cette partie de l'épreuve met en jeu les compétences de compréhension orale du candidat, pour bien appréhender les questions de la commission, et de production orale en interaction. Le candidat veille à ne pas reprendre, en réponse aux questions de la commission, ce qu'il a déjà indiqué dans son argumentation, mais d'en partir pour explorer d'autres aspects. Là encore, le jury national attend que les réponses soient suffisamment développées et illustrées pour que le candidat prenne véritablement sa part à l'échange et l'alimente.

Enjeux relatifs à la communication

Les candidats doivent cibler leurs entraînements sur les activités langagières et, notamment, l'expression orale en continu et en interaction (en tenant compte de la compétence phonologique), outre la compréhension de supports écrits. L'épreuve évalue avant tout la capacité du candidat à communiquer en anglais de manière intelligible et efficace au service d'un propos structuré.

Par ailleurs, la compétence de communication peut souvent encore être consolidée : pour l'exposé, la prestation orale exclut la lecture de notes intégralement rédigées, sauf, éventuellement, l'introduction, les transitions et la conclusion : cet impératif doit accompagner le candidat dès le début de sa préparation en loge. À cet égard, le jury national recommande aux candidats de soigner la forme de leur brouillon durant leur préparation. Celui-ci doit être clair et aéré avec, par exemple, des titres de parties et sous-parties notés et facilement repérables par un système de surlignement, des tirets pour chaque idée essentielle, etc. Il revient au candidat d'éprouver et d'affiner au fil des entraînements durant sa préparation en amont de l'examen le système qui lui permettra, le jour de l'épreuve, de s'appuyer sur un brouillon structuré et essentiellement non rédigé duquel il pourra aisément s'extraire pour favoriser une expression et un échange spontanés.

En ce qui concerne l'entretien, le caractère interactif de la prestation orale (prise en compte des deux interlocuteurs et de leurs propos, réactivité, communication non verbale, etc.) peut également souvent être mieux pris en considération.

Comme pour tout examen oral, une tenue vestimentaire et une posture professionnelles correctes sont attendues.

Maîtrise des compétences linguistiques au niveau B2

Une maîtrise insuffisante de la langue anglaise dans ses diverses composantes (lexicale, syntaxique, grammaticale, phonologique) n'a pas permis à certains candidats de bien comprendre les textes proposés et/ou de communiquer de manière assez intelligible et précise avec la commission académique. Comme cela a déjà été indiqué, il n'est nullement attendu des candidats qu'ils soient bilingues, mais qu'ils communiquent dans un anglais qui, s'il n'est pas exempt d'erreurs et d'hésitations, est intelligible pour un anglophone et permet de tenir des propos nuancés et étayés sur des domaines connus.

L'étendue du lexique et sa maîtrise opérationnelle

La maîtrise du vocabulaire professionnel et thématique des sept champs aux programme est attendue. Elle est l'un des pré-requis à la compréhension fine des documents supports et à un exposé assez clair, approfondi et nuancé pour emporter l'adhésion. Le jury national recommande aux candidats de se constituer durant leur préparation à l'examen un glossaire technique thématique et à l'alimenter régulièrement. Le jury rappelle également que la connaissance du lexique spécifique par les candidats inclut les dimensions phonétiques et phonologiques des termes employés pour qu'ils soient prononcés de manière intelligible pour un anglophone. De nombreux dictionnaires gratuits en ligne proposent la prononciation des termes, qu'il convient de vérifier. Les erreurs de prononciation sur des termes courants et récurrents de l'anglais général et de celui des affaires (*written, author, journalist, firms, measure, policy, etc.*) ne sont pas acceptables au niveau B2.

À cet égard, les candidats pouvant être interrogés sur des faits issus de l'actualité, lire régulièrement la presse anglo-saxonne et écouter les nouvelles sur des chaînes de télévision ou de radio variées facilement accessibles en ligne (*BBC, BBC World, CNN, ABC, NPR News, etc*.) sont de bons moyens d'assimiler le vocabulaire de l'anglais des affaires, mais également de renforcer la connaissance de l'actualité du monde anglo-saxon et des cultures concernées.

Le jury national attire l'attention des candidats sur la nécessaire maîtrise des éléments chiffrés et des dates à l'oral, qui ne doivent pas mener, lorsqu'ils sont donnés, à des erreurs ou de longues hésitations. Là encore, l'entraînement en amont et la familiarité de documents authentiques aisément disponibles sont essentiels.

Enfin, les connecteurs logiques et mots de liaison doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du candidat. Ils structurent le discours et facilitent les échanges avec la commission académique.

La maîtrise de la grammaire et de la syntaxe

Le jury national recommande aux candidats de s'assurer de la maîtrise opératoire des outils grammaticaux les plus courants. Les candidats en difficulté dans ce domaine peuvent utilement se référer, durant leur préparation à l'examen, aux glossaires grammaticaux de manuels de terminale de lycée général, qui constituent une base opportune de travail.

Le jury souhaite également attirer l'attention des candidats sur quelques points faibles récurrents et problématiques, non exhaustifs, qui engagent l'intelligibilité des propos tenus et/ou leur sens et sont donc pénalisants à ce niveau :

- les erreurs liées aux constructions verbales, notamment aux formes négatives et interrogatives ;
- la maîtrise des temps grammaticaux et notamment la référence au passé ;
- le discours indirect ;
- la forme passive ;
- la construction et l'utilisation des modaux ;
- l'expression du but et de la cause ;
- les prépositions ;
- les pronoms relatifs.

Quelques priorités finales concernant la qualité de l'anglais oral

Comme déjà évoqué plus haut, la première recommandation, et, donc, la priorité pour les candidats doit être la prononciation correcte des termes courants du lexique général comme de celui des affaires, qui engage l'intelligibilité du propos.

Les termes proches du français (*problem, crisis, author, journalist, company, firm, culture, etc.*) méritent une vigilance particulière : leur prononciation, en anglais, est trop souvent contaminée par celle de leur équivalent français.

Le jury souhaite enfin attirer l'attention des candidats sur la réalisation, à l'oral, de certaines terminaisons grammaticales, omises ou erronées, comme les <-s> ou les <-ed>, qui emportent des considérations de sens essentielles comme la distinction entre singulier et pluriel ou le repérage temporel.

UE 7 : Mémoire professionnel

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le **mémoire bien que professionnel** ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage ou de l'expérience professionnelle. Dans le cadre de ce diplôme, **il ne s'agit pas, pour autant, d'un mémoire de recherche mais bien d'un mémoire professionnel sans méthode exclusive.**

Le jury constate que le niveau de français de certains candidats reste encore faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe, ponctuation). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire, de niveau master, peut faire l'objet d'une relecture. Toutes les consignes, y compris celles relatives au nombre de pages, doivent être respectées ; les normes de présentation des éléments bibliographiques doivent en particulier l'être.

Le mémoire doit permettre à la commission académique d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, liée à l'activité professionnelle et ancrée dans la pratique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique rigoureuse, pertinente et adaptée au traitement de la problématique retenue. Or, les commissions académiques relèvent trop souvent la quasi-absence ou, tout au moins, un manque de problématique. Une démarche hypothético-déductive est possible mais n'est en rien obligatoire ; une étude statistique est possible dès lors qu'elle est adaptée pour traiter la problématique retenue (des échantillons d'une taille très réduite ne sont en particulier pas pertinents). Toute méthode peut en fait être mobilisée (analyse documentaire, approche quantitative/qualitative/mixte, entretien/questionnaire/étude de cas, …), elles peuvent aussi se conjuguer, dès lors qu'elles sont justifiées et appliquées avec rigueur. De même, les démonstrations (quand elles existent) sont trop souvent lacunaires. Les candidats manquent d'analyse et de recul par rapport au sujet et ne sont pas toujours en capacité de justifier la méthodologie retenue. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile davantage à des rapports théoriques, très descriptifs, qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles en vigueur. Beaucoup de mémoires sont centrés sur l'intelligence artificielle, la dématérialisation ou la digitalisation ; si ces thèmes sont d'importance, ils ne doivent pas pour autant être le reflet d'un effet de mode, d'autant que leur maîtrise par les candidats est bien souvent limitée. Des thèmes plus techniques sont tout à fait recevables, dès lors qu'ils permettent d'apprécier la capacité d'analyse niveau master du candidat. La problématique identifiée doit être traitée et conduire à une analyse critique, des recommandations/conclusions opérationnelles et l'exposé des limites du travail effectué, dans une cohérence méthodologique d'ensemble (la généralisation à partir d'un seul cas pratique n'est notamment pas envisageable).

Les annexes du mémoire doivent présenter un intérêt pour la démonstration et être pleinement mobilisées dans le corps du texte. Il est important que le candidat cite correctement ses sources bibliographiques, qui ne peuvent pas venir que d'internet (ouvrages, articles dans des revues académiques et professionnelles, …), et identifie clairement dans le mémoire les parties qui sont issues

de ces sources qu'il doit analyser et critiquer. Le plagiat est strictement interdit et le candidat qui s'y livrerait encourt l'annulation de sa session et l'interdiction de se présenter aux examens. Si le recours à l'intelligence artificielle (IA) n'est pas interdit, notamment pour un exercice de reformulation, comme une ressource, toujours en responsabilité, en transparence et dans le respect des droits d'auteur[1], le recours à l'IA pour la rédaction de tout ou partie du mémoire n'en fait plus un exercice personnel que le candidat peut soutenir à l'oral. Une charte dédiée commune aux diplômes comptables est en cours d'élaboration et s'imposera à tous.

La soutenance du mémoire n'est pas non plus à négliger ; il s'agit d'une double épreuve, écrite et orale. La soutenance doit être préparée en tant que telle pour une présentation dynamique et fluide dans le temps imparti, tournée autour du traitement de la problématique retenue. Il s'agit de convaincre la commission de la qualité et de la paternité du travail conduit ; il ne s'agit pas de « simplement » résumer le mémoire mais bien de valoriser le travail personnel conduit, avec les supports adaptés. Le candidat doit se trouver en capacité de comprendre et de répondre aux questions de la commission académique (uniquement en lien avec le travail fourni pour cette épreuve) et ainsi de démontrer la maîtrise de son sujet, dans une posture la plus professionnelle possible, attendue niveau master.

[1] Cf. intervention de Yves Deville, Professeur à l'école polytechnique de Louvain, lors du colloque annuel de la CTI des 3et 4 février 2025, à l'INSA de Lyon.

UE 8 : Épreuve optionnelle de langue

Rappel des caractéristiques de l'épreuve :

– Nature de l'épreuve : épreuve écrite
– Durée : 3 heures
– Coefficient : 1
– Statut : épreuve facultative
– Modalité de prise en compte : seuls les points obtenus au-dessus de 10/20 sont pris en compte (bonus)
– Type de documents : document(s) en langue

A la session 2025 :
- 1126 inscrits, 886 présents (78,7 %);
- moyenne de 12,21 ; taux de réussite de 82,39 % ;
- note médiane : 12 et écart-type de 3,1 ;
- 38 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 à l'UE 8 (meilleure note 20).

Épreuve facultative d'espagnol

En espagnol, les notes vont de 0 à 20, avec une moyenne à 11,7, une médiane à 11,5 et un écart-type de 3,15, pour 712 copies.

Esprit de l'épreuve :

L'épreuve facultative d'espagnol de l'UE 8 du DSCG vise à apprécier la capacité des candidats à comprendre et à produire un écrit en langue étrangère dans un registre clair, structuré et pertinent, en lien avec des problématiques contemporaines du monde économique et social. Elle évalue une compétence linguistique générale, mobilisable dans un contexte académique ou professionnel, sans exiger de connaissances spécialisées ni de technicité disciplinaire. Conformément à son statut facultatif, l'épreuve a pour objectif de valoriser les acquis linguistiques des candidats, en privilégiant l'exactitude du sens, la correction de l'expression et le respect des consignes, sans recherche de sophistication stylistique ou d'érudition.

1. Compréhension écrite (6 points sur 20)

L'exercice de compréhension écrite vise à apprécier la capacité des candidats à saisir avec précision le sens global et les articulations essentielles d'un document en langue espagnole. Les réponses attendues supposent une lecture rigoureuse du texte et une reformulation fidèle et hiérarchisée des informations, excluant aussi bien la paraphrase mécanique que les approximations de sens.

Le jury est particulièrement attentif à l'exactitude des éléments restitués, à la clarté des explications et au respect strict des consignes formulées.

2. Traduction (4 points sur 20)

L'exercice de traduction permet d'évaluer la maîtrise effective des structures morphosyntaxiques de base de la langue espagnole et la capacité à en restituer le sens de manière précise et intelligible en français. Le jury national attend une traduction fidèle, grammaticalement correcte et lexicalement appropriée, évitant les contresens, les calques excessifs et les maladresses syntaxiques. L'exactitude du sens et la qualité de la langue française produite constituent des critères déterminants de l'évaluation.

3. Expression écrite (10 points sur 20)

L'exercice d'expression écrite constitue la partie la plus discriminante de l'épreuve. Elle évalue la capacité des candidats à construire et développer une argumentation personnelle cohérente en langue espagnole, en réponse à une problématique clairement identifiée. Le travail demandé s'organise en deux temps distincts et complémentaires : un bref commentaire guidé de l'extrait proposé, visant à en dégager le sens et les enjeux essentiels, puis le développement d'une prise de position argumentée, structurée et personnelle, en lien direct avec la question posée. Le jury attend un texte lisible et organisé, reposant sur une maîtrise suffisante de la grammaire, de la syntaxe et du lexique courant, permettant une expression précise et nuancée. Sont valorisées la clarté du raisonnement, la cohérence de l'enchaînement des idées et la correction linguistique, indépendamment de toute recherche d'expertise disciplinaire spécialisée.

Analyse du sujet de la session 2025

1. Compréhension écrite

L'exercice de compréhension écrite portait sur un article consacré à l'évolution des entreprises familiales, en particulier au rôle et aux choix des nouvelles générations. Les candidats étaient invités à identifier et à restituer de manière organisée les différences entre générations, ainsi que les raisons expliquant la vente croissante d'entreprises familiales.

Les réponses attendues devaient s'appuyer sur une sélection précise d'éléments explicitement présents dans le texte. Ainsi, pour la première question, il s'agissait notamment de relever que les nouvelles générations se distinguent par :

- une formation académique plus poussée et souvent internationale ;
- une maîtrise des langues étrangères et une ouverture accrue à l'international ;
- une moindre aversion pour le risque, se traduisant par des investissements dans des secteurs plus récents ou complexes ;
- une plus grande acceptation de l'ouverture du capital à des fonds d'investissement ;
- une recherche de résultats plus immédiats et d'investissements à impact social ou responsable.

Pour la seconde question, les éléments attendus concernaient notamment :

- la volonté de s'éloigner d'un modèle familial traditionnel, parfois perçu comme moins adapté aux évolutions économiques ;
- les difficultés de gouvernance et de cohésion familiale, en particulier dans le cadre du « *consorcio de primos* » ;
- l'absence de succession, la valorisation accrue des entreprises par les fonds d'investissement ou encore les conséquences économiques de la pandémie.

Les candidats devaient veiller à hiérarchiser ces éléments, à les reformuler avec clarté et à éviter toute paraphrase linéaire ou généralisation non fondée sur le texte.

2. Traduction

L'exercice de traduction portait sur un extrait central du raisonnement de l'article, combinant lexique économique, références à la finance et structures syntaxiques complexes. Elle supposait une attention particulière à la restitution des nuances et des relations logiques.

Les candidats étaient notamment attendus sur :

- le traitement idiomatique d'expressions telles que « *menor aversión a invertir* », qui appelait une reformulation en français naturel (« hésitent moins à », « sont moins réticents à ») plutôt qu'une traduction littérale ;
- la restitution fidèle d'oppositions ou de concessions, par exemple dans des phrases introduites par *aunque* ;
- la clarté du français produit, avec des phrases construites et une syntaxe maîtrisée.

Une traduction satisfaisante reposait ainsi sur la fidélité au sens, la correction grammaticale et la capacité à produire un français fluide, sans calques excessifs ni contresens.

3. Expression écrite

La partie d'expression écrite était explicitement conçue pour être traitée en deux temps. Dans un premier temps, les candidats devaient proposer un bref commentaire de l'extrait relatif aux investissements des nouvelles générations, en mettant en évidence les idées essentielles : attrait pour les start-ups, importance accordée aux investissements socialement responsables et à l'impact sociétal.

Dans un second temps, ils étaient invités à développer une réponse argumentée à la question : « *¿Qué lugar deben ocupar las preocupaciones medioambientales en una empresa ?* » Il était attendu qu'ils prennent clairement position, en mobilisant des arguments structurés autour d'axes tels que la responsabilité sociale et éthique, le respect des normes, l'avantage compétitif, l'innovation, la gestion des risques ou encore la communication d'entreprise.

Les productions les plus abouties se caractérisaient par :

- une réponse explicite à la question dès l'introduction ;
- une argumentation organisée, reposant sur deux ou trois arguments clairement articulés ;
- l'usage d'un lexique courant précis, en lien avec les problématiques environnementales et économiques ;

- une expression linguistique correcte et lisible, permettant de suivre aisément le raisonnement.

Aucune expertise technique particulière n'était attendue, mais une attention constante devait être portée à la cohérence du discours, à la clarté de l'expression et au respect du format demandé.

Synthèse des rapports des commissions académiques

Les rapports font apparaître une implication réelle des candidats et une compréhension globale généralement acquise des documents proposés. La majorité des copies témoigne d'une lecture attentive du texte et d'un effort de restitution, en particulier dans l'exercice de compréhension écrite, où les idées principales sont le plus souvent identifiées. L'expression écrite constitue un point d'appui important : de nombreux candidats cherchent à structurer leur propos, à organiser leur argumentation et à mobiliser des connecteurs logiques. Les meilleures copies se distinguent par une articulation claire entre le commentaire de l'extrait et la prise de position personnelle, ainsi que par l'utilisation d'exemples pertinents en lien avec les problématiques économiques, sociales ou environnementales abordées. Les difficultés observées relèvent principalement d'une maîtrise encore inégale des bases linguistiques, tant en espagnol qu'en français pour la traduction. La traduction demeure l'exercice le plus délicat pour une partie des candidats, en raison de contresens, d'omissions ou d'un français parfois insuffisamment maîtrisé. En expression écrite, le premier temps de l'exercice (commentaire de l'extrait) est parfois négligé ou traité de manière trop rapide, ce qui fragilise l'ensemble de la production.

Conseils pour la session 2026

Les constats positifs observés invitent à s'appuyer sur les acquis existants, notamment la capacité à comprendre des textes de presse et à entrer dans une réflexion argumentée. Il est recommandé de poursuivre et de renforcer le travail de lecture régulière de la presse hispanophone, afin d'affiner la compréhension, d'enrichir le lexique et de gagner en aisance dans la restitution. Un effort ciblé sur la consolidation des bases linguistiques (conjugaisons usuelles, accords, structures simples et correctes) permettra de sécuriser l'ensemble des productions. En traduction, il est essentiel de privilégier la compréhension du sens global avant toute restitution et de viser un français clair et fluide, quitte à recourir à des reformulations simples mais justes. Enfin, la réussite à l'épreuve d'expression écrite repose sur la maîtrise de la méthodologie attendue, en particulier le traitement en deux temps de la question. Les candidats gagneront à annoncer clairement leur position, à structurer leur argumentation autour de quelques idées fortes et à illustrer leurs propos par des exemples concrets, sans rechercher une sophistication excessive. Une langue simple, correcte et intelligible constitue un atout déterminant dans cette épreuve facultative de valorisation des compétences linguistiques.

L'épreuve facultative de langue vivante étrangère de l'UE 8 du DSCG constitue un levier de valorisation des compétences linguistiques des candidats, dans un cadre non pénalisant. La session 2025 montre que, dès lors qu'une préparation régulière est engagée, de nombreux candidats sont en mesure d'y

réussir. La préparation à cette épreuve permet de renforcer des compétences transversales essentielles – compréhension de documents professionnels, capacité à reformuler et à argumenter, maîtrise d'une expression écrite structurée, compréhension des enjeux du monde contemporain – utiles bien au-delà du concours, dans les parcours académiques et professionnels. Le jury national encourage ainsi les étudiants et les équipes de préparation à oser présenter cette épreuve facultative, conçue comme une opportunité de progression et de confiance.

Épreuve facultative d'allemand

En allemand, les notes vont de 5 à 19, avec une moyenne à 13,24, une médiane à 13 et un écart-type de 2,89, pour 63 copies.

Bilan du sujet

En allemand, l'épreuve inclut, à partir d'un dossier documentaire en allemand :

- des questions de compréhension en français (une synthèse et/ou questions ciblées pouvant notamment prendre la forme d'un QCM, d'un tableau ou d'une question directe) ;
- deux questions d'expression écrite en allemand (200 à 250 mots au total), dont une question d'argumentation et une question d'expression écrite professionnelle (lettre, courriel, communiqué de presse, etc.).

Un travail spécifique est à mener sur les exercices demandés, qu'il s'agisse de l'exercice de synthèse (qui implique de respecter le nombre de mots) ou de l'exercice de rédaction en contexte professionnel (qui implique l'utilisation de formulations spécifiques). Ces spécificités formelles ne sont pas toujours respectées. Dans l'ensemble, les candidats se sont toutefois efforcés de répondre aux attentes de l'épreuve après avoir suivi un entraînement ciblé ce qui leur a permis d'obtenir de bons, voire de très bons résultats.

Conseils pour la session 2026

Conseils méthodologiques :

- Bien lire les consignes pour éviter les hors-sujets ;
- Bien s'appuyer sur tous les documents fournis et non un seul, pour répondre aux questions de compréhension mais aussi pour y puiser des idées et du vocabulaire pour les questions d'expression (sans pour autant le recopier) ;
- Respecter les critères formels des exercices demandés (nombre de mots et structure en synthèse ; format lettre, courriel ou communiqué de presse quand demandé, etc.) et donc s'y entraîner ;
- Pour la synthèse : il s'agit de ne pas ajouter d'éléments extérieurs aux documents et de se concentrer sur les éléments essentiels contenus dans les documents, les détails n'ayant pas à figurer dans la synthèse ;

- Pour le texte argumentatif : s'entraîner à bien structurer son propos et à employer du vocabulaire spécifique (expression de l'opinion, de la nuance, connecteurs logiques) ;
- Suivre l'actualité des pays germanophones pour avoir connaissance des enjeux et disposer du vocabulaire mais aussi d'exemples tirés du monde germanophone ;
- Bien relire sa copie.

Conseils linguistiques :

- Se relire pour éviter les fautes d'orthographe, notamment dans la partie en français ;
- Revoir les règles d'orthographe allemande de base (majuscule obligatoire sur tous les noms) ;
- Réviser les règles de grammaire de base en allemand notamment les formes verbales (être, avoir, verbes de modalité notamment) ;
- Privilégier une expression allemande simple, claire, maîtrisée plutôt que des structures calquées sur le français et souvent fausses ;
- S'entraîner par ailleurs à la structure des phrases complexes (subordonnées avec *weil*, ou coordonnées avec *denn* par exemple) en faisant attention à la place du verbe ;
- S'entraîner à l'utilisation de phrases-type pour nuancer et structurer son propos ;
- S'entraîner à l'utilisation de connecteurs logiques.

Épreuve facultative d'italien

En Italien, les notes vont de 6 à 20, avec une moyenne de 13,83, une médian à 14 et un écart-type de 3,3, pour 112 copies.

Conseils pour la session 2026

Conseils méthodologiques :

- Relire sa copie ;
- Structurer son propos en faisant une introduction, un développement et une conclusion ;
- Utiliser les connecteurs logiques ;
- Se servir du texte pour argumenter ;
- S'informer sur l'actualité ;
- Ne pas proposer de doubles traductions.

Conseils linguistiques :

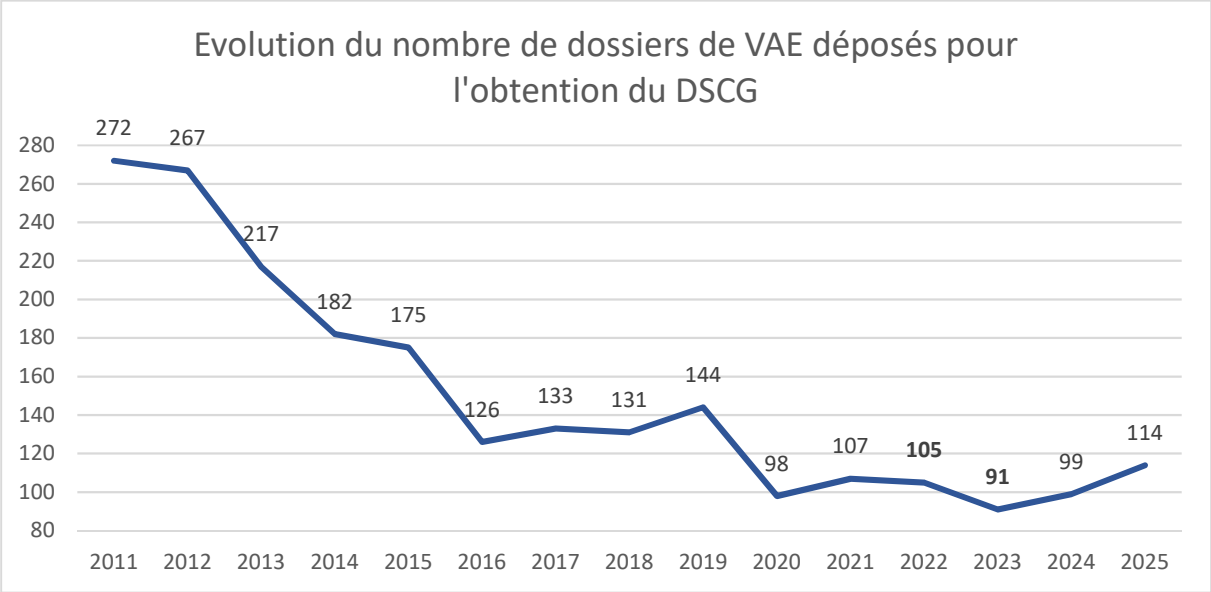
- Éviter les fautes d'orthographe dans la partie en français ;
- Apprendre vocabulaire et conjugaisons en italien ;
- Réviser les règles de grammaire de base en italien ;
- S'entraîner à la traduction avec régularité.

L'épreuve facultative de langue vivante étrangère de l'UE 8 du DSCG constitue un levier de valorisation des compétences linguistiques des candidats, dans un cadre non pénalisant. La session 2025 montre que, dès lors qu'une préparation régulière est engagée, de nombreux candidats sont en mesure d'y réussir. La préparation à cette épreuve permet de renforcer des compétences transversales essentielles – compréhension de documents professionnels, capacité à reformuler et à argumenter, maîtrise d'une expression écrite structurée, compréhension des enjeux du monde contemporain – utiles bien au-delà du concours, dans les parcours académiques et professionnels. Le jury national encourage ainsi les étudiants et les équipes de préparation à oser présenter cette épreuve facultative, conçue comme une opportunité de progression et de confiance.

7. Retour sur la session VAE du DSCG 2025

Depuis la session 2020, le nombre de dossiers déposés se stabilisait autour d'une centaine de dossiers. Il croît à la session 2025.

Pour la session 2025 :
Nombre de dossiers déposés : 114 (99 en 2024, soit + 15%)
Nombre de candidats présents à l'oral : 109 (97 en 2024)
Nombre de candidats demandant une validation intégrale : 61 (65 en 2024)
Nombre de candidats demandant une validation partielle : 48 (34 en 2024)



Le jury a statué ainsi sur ces demandes :

	2025	2024
Candidats inscrits	114	99
Candidats auditionnés	109	97
Candidats demandant la validation intégrale*	61	65
accord du jury pour une validation totale	8	12
accord du jury pour une validation partielle	41	36
refus du jury	12	17
Candidats demandant une validation partielle**	48	34
accord du jury pour toutes les UE demandées	11	15
accord du jury pour une validation partielle	24	10
refus de validation	13	9

*sans bénéfice et sans dispense **dispenses et bénéfices acquis

Le jury national a étudié tous les dossiers présentés aux commissions académiques et s'est attaché à s'assurer, en particulier, de la présence dans le livret 2 des éléments de preuve de l'expérience de chaque candidat. Le jury invite les candidats à veiller scrupuleusement à la qualité, la complétude et à l'intégrité du dossier numérique déposé, pour en faciliter la prise de connaissance et son évaluation. S'il est constaté une augmentation du nombre de candidats par cette voie, ce dont le jury se réjouit, au regard de l'importance qu'il lui accorde, il ne peut que déplorer des dossiers insuffisamment travaillés, avec des expériences de candidats insuffisamment en lien avec le référentiel pour prétendre à obtenir le diplôme par cette voie.

Au final, 19 candidats obtiennent le diplôme par la voie de la VAE, soit 17,4% des candidats inscrits (27% en 2024, 17% également en 2023 et 2022) ; ils étaient 27 lors de la session 2024. 65 candidats valident *a minima* une UE, sans pour autant obtenir le diplôme par cette voie (46 en 2024). Le jury ne valide aucune UE pour 25 candidats sur 109 (25 sur 99 en 2024, 21 sur 91 en 2023). Le jury tient à rappeler qu'il n'y a aucun quota d'obtention du diplôme par cette voie, qui ne doit pas être plus simple ni plus difficile que les épreuves ponctuelles. **Cette voie ne s'adresse pas à de jeunes diplômés du DCG avec très peu d'années d'expérience, trop insuffisantes pour valider l'acquisition des compétences attendues pour obtenir le DSCG.** Le jury tient également à préciser que ses décisions ne constituent pas des jugements de l'expérience des candidats en général ; cette expérience est souvent riche, parfois suffisante en apparence mais n'est pas décrite dans des conditions elles-mêmes suffisantes et précises pour apprécier l'acquisition de ces compétences (choix de missions insuffisamment en lien avec le référentiel, choix non pertinent de pièces justificatives, parfois volumineuses mais sans grand intérêt, absence de pièces attestant du travail **personnel** du candidat, …).

L'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après.

Conseils pour la description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles pour la session 2026

Il est demandé aux candidats de documenter obligatoirement les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences liées aux UE demandées dans le cadre de la démarche de VAE. Un livret 2 non documenté ne permet pas de valider les UE et le jury national y veille scrupuleusement.

Un remplissage approximatif de la feuille EXCEL n'est, en aucun cas, suffisant ; le candidat doit également apporter des éléments de preuve de son expérience professionnelle en lien avec toutes les compétences attendues et seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites**. L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non, et en aucun cas, de suppléer une carence d'explication du livret 2**, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont ce livret (avec rappel préconisé du curriculum-vitae du candidat). Il ne s'agit pas d'une épreuve de grand oral.

Pour autant, cette documentation indispensable ne doit pas se traduire par une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui, en toute logique, pourrait se limiter à une centaine de pages pour la description des compétences (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets qui excédent 1 000 pages montre le peu de capacité à choisir avec soin les expériences probantes et à les présenter de manière concise.

Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. Pour autant, il doit le respecter dans la présentation des annexes en particulier : il n'est pas tolérable de constater des documents non anonymisés faisant état de l'identité de clients du cabinet, potentiellement connus des examinateurs, même si ces derniers sont astreints à un devoir de réserve et de discrétion. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE ; dans ce cas, il peut très bien se présenter à la session suivante pour disposer de tout le temps nécessaire pour présenter un dossier de qualité. Le candidat ne peut pas davantage se prévaloir de ses diplômes ou de validation des études supérieures (VES) obtenues sur des diplômes ou encore de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence ; ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG.

Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une nouvelle demande de validation au titre de la VAE, qui lui sera refusée. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par la commission académique pour une même UE.

Spécifiquement pour l'UE6, il est demandé au candidat de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel).

Le jury rappelle qu'un candidat convoqué par le jury de VAE et absent le jour de l'entretien ne peut pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Un groupe de travail est en cours, depuis début 2026, pour accompagner davantage encore les candidats et les commissions académiques dans le cadre de cette procédure importante de reconnaissance des acquis de l'expérience (*vademecum*, foire aux questions, nouvelle grille d'évaluation, ...).

Conclusion

Le jury tient à féliciter tous les diplômés et à encourager ceux qui ne le sont pas encore et qui pourront l'être avec une bonne préparation, en suivant notamment les conseils fournis dans le présent rapport.

Le jury tient également à remercier les collègues des divisions des examens et concours des rectorats, chargés d'organiser les épreuves sous l'autorité des rectrices et recteurs d'académie, les collègues IA-IPR mobilisés dans ces rectorats et les collègues du SIEC qui assurent, par délégation ministérielle, le pilotage opérationnel de l'organisation toujours délicate des épreuves du diplôme national.

Le jury remercie également tous les examinateurs et correcteurs de l'ensemble des épreuves écrites et orales, enseignants, enseignants-chercheurs et membres de la profession comptable, sans lesquels le processus ne pourrait s'opérer.

Le nouveau programme du DSCG sera mis en application à compter de la rentrée 2026. Il a été publié fin août 2025 :
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2025/Hebdo32/MENS2523324A

Une nouvelle fiche RNCP a également déjà été publiée, pour se mettre en conformité avec ce nouveau programme :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41855/

Un guide pédagogique et un sujet zéro par UE écrite seront également publiés au printemps 2026 pour accompagner la mise en œuvre de la réforme qui repositionne davantage encore le diplôme niveau master, dans la continuité du DCG, qui confère le grade de licence.

La session de l'automne 2026 sera par conséquent la dernière avec l'actuel programme du diplôme.

A Paris, le 2 mars 2026,

Pour le jury, son président,
Jean-Luc ROSSIGNOL

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe : Résultats par académie pour les épreuves ponctuelles de la session DSCG 2025

Académies	Total inscrits à l'examen	Nombre ADMIS	Nombre de diplômables notés	Taux de réussite
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	794	151	373	40,48%
ACADÉMIE D'AMIENS	252	50	106	47,17%
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	317	60	125	48%
ACADÉMIE DE BESANCON	159	46	74	62,16%
ACADÉMIE DE BORDEAUX	1178	133	507	26,23%
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	205	38	110	34,55%
ACADÉMIE DE CORSE	46	5	19	26,32%
ACADÉMIE DE DIJON	181	45	97	46,39%
ACADÉMIE DE GRENOBLE	505	97	222	43,69%
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	95	13	43	30,23%
ACADÉMIE DE LA GUYANE	13	1	2	50%
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	53	4	14	28,57%
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	14	2	7	28,57%
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	28	2	7	28,57%
ACADÉMIE DE LA RÉUNION	164	22	76	28,95%
ACADÉMIE DE LILLE	660	152	355	42,82%
ACADÉMIE DE LIMOGES	121	26	61	42,62%
ACADÉMIE DE LYON	1076	235	495	47,47%

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Académies	Total inscrits à l'examen	Nombre ADMIS	Nombre de diplômables notés	Taux de réussite
ACADÉMIE DE MAYOTTE	5	1	2	50%
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	544	110	245	44,9%
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	370	70	152	46,05%
ACADÉMIE DE NANTES	1491	177	680	26,03%
ACADÉMIE DE NICE	422	80	186	43,01%
ACADÉMIE DE NORMANDIE	395	69	204	33,82%
ACADÉMIE DE POITIERS	188	38	87	43,68%
ACADÉMIE DE REIMS	170	27	78	34,62%
ACADÉMIE DE RENNES	1143	143	485	29,48%
ACADÉMIE DE STRASBOURG	557	147	245	60%
ACADÉMIE DE TOULOUSE	588	136	275	49,45%
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	5547	745	2187	34,06%
Total	17281	2825	7519	37,57%